



BUDGET 2026

Des actions concrètes pour le bien-être
des Héraultais

DOSSIER DE PRESSE

Service presse Département Hérault

Eléonore AVENET 04 67 67 67 23 – 07 70 00 69 38

Laura ROLAND 04 67 67 67 04 – 07 89 05 05 44

Florence BALDIT 04 67 67 49 03 – 06 46 12 70 09

presse@herault.fr



EDITO

KLÉBER MESQUIDA

Président du Conseil départemental de l'Hérault

Après une situation très difficile pour notre collectivité en 2025 et des efforts importants, **l'état de nos finances s'améliore légèrement mais reste sous tension**. En cause, des dépenses obligatoires qui ne cessent de croître depuis des années et que les recettes ne compensent plus.

Ainsi, nous avons dû prendre des décisions difficiles, stopper ou réduire des dispositifs que nous soutenions, pour continuer de garantir un service public efficace et de proximité et d'assumer nos missions de solidarités auprès des plus vulnérables. **Ces efforts, difficiles mais responsables, ont payé et nous permettent de voter un budget à l'équilibre (grâce à la reprise des résultats anticipés 2025)**, tout en réduisant le montant de l'emprunt d'équilibre.

Outre cette maîtrise, nous bénéficions d'une légère reprise des DMTO* ainsi que d'une recette exceptionnelle via le Fonds de sauvegarde des départements. **Mais ces ressources ne sont pas pérennes et sans changement du financement des compétences transférées dans le cadre de la décentralisation** et de sources de financement des départements, **nous demeurons fragiles**.

Il est donc primordial de poursuivre dans la vigilance, pour garantir l'avenir de notre collectivité. Cette année, nous poursuivons donc les économies, les stratégies de rationalisation et de mutualisation. Nous repensons nos plans pluriannuels d'investissement en décalant certains projets.

Ce budget d'1,8Md€ répond à nos 4 priorités : les solidarités envers les plus vulnérables, l'avenir de notre jeunesse, l'environnement, et le maintien

de services publics de proximité, partout dans l'Hérault.

En priorité, les solidarités aux personnes. Nous y consacrons plus d'1,085 Md€ de budget pour que de la naissance au troisième âge, chaque Héraultais soit accompagné aux différentes étapes de la vie, et en cas de difficultés. Nous ne laissons personne au bord du chemin.

Soutenir l'éducation et notre jeunesse aussi est vital. C'est l'avenir de notre territoire 69,1M€ d'euros sont ainsi consacrés aux collèges, aux moyens éducatifs et à des dispositifs permettant aux jeunes de se lancer dans la vie.

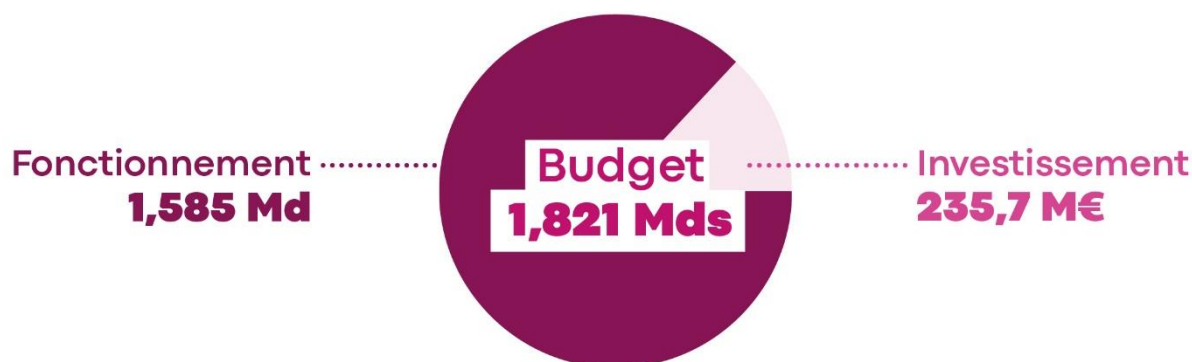
Dans ce contexte de transition climatique, la politique environnementale doit être une priorité. 62,4 M€ vont permettre de protéger nos espaces naturels, la ressource en eau mais aussi d'aménager nos sites de la façon la plus durable et la moins énergivore.

Enfin, nous allons continuer d'investir pour garantir à chaque Héraultais le même confort de vie, qu'il habite en zone urbaine ou rurale. Cela passe par des routes sécurisées, une culture, des sports et loisirs accessibles à tous, mais aussi par l'aide aux communes et aux intercommunalités. **192,2 M€ seront consacrés à garantir cette proximité de l'action publique**.

Comme l'année passée, notre majorité départementale est résolue à continuer de défendre nos services et leur avenir.

Un budget prudent et agile

Comprendre le budget 2026 du Département



NOS 4 PRIORITÉS



1,085 Md€
pour les
solidarités aux
personnes



69,1 M€
pour l'avenir de
nos jeunes



62,4 M€
pour notre
environnement



192,2 M€
pour des
services publics
de proximité

412,5 M€
pour le fonctionnement
de notre service public

Un budget prudent et agile



490,6 M€

pour les seniors et les personnes en situation de handicap

- Simplifier les démarches et renforcer la coordination de la prise en charge
- Faire face au vieillissement de la population
- Créer des places d'accueil pour les personnes en situation de handicap



308,3 M€

pour accompagner les personnes au RSA

- Faire face à la hausse du nombre d'allocataires RSA et de la précarité
- Proposer un accompagnement individuel, adapté et innovant, pour le retour à l'emploi
- Favoriser les clauses sociales d'insertion



29 M€

pour l'action sociale, le logement et la lutte contre la précarité

- Renforcer la proximité de l'action sociale via des partenariats locaux
- Garantir l'accès à un logement digne
- Poursuivre la lutte contre les violences conjugales



257,1 M€

pour soutenir les familles et protéger les enfants

- Prendre soin gratuitement des familles avec la PMI
- Soutenir les parents dans leurs difficultés
- Protéger les mineurs en danger des situations de risque



12,2 M€

pour l'eau et l'environnement

- Protéger la ressource et garantir l'accès à l'eau potable
- Préserver et ouvrir les espaces naturels héraultais
- Sensibiliser les Héraultais aux enjeux environnementaux



7,4 M€

pour un tourisme durable et responsable

- Favoriser un tourisme 4 saisons, réparti sur tout le territoire
- Préserver et valoriser le Géoparc Terres d'Hérault, nos filières viticoles et conchylicoles, nos Grands sites de France
- Promouvoir un tourisme inclusif et solidaire



31 M€

pour les bâtiments départementaux durables

- Réduire l'impact énergétique de nos bâtiments et collèges
- Garantir un accueil de proximité aux usagers, dans tout le territoire
- Optimiser le fonctionnement des sites pour un service public toujours plus efficace



3,7 M€

pour l'agriculture et l'alimentation

- Poursuivre la stratégie Hérault irrigation pour une agriculture résiliente
- Proposer des services innovants aux filières via le Laboratoire vétérinaire départemental
- Aménager les ports départementaux et la criée de façon durable



8 M€

pour protéger le territoire

- Entretien des forêts, garrigues et bois contre le risque incendie
- Favoriser un entretien de nos itinéraires de randonnée à l'écoute de la biodiversité
- Mettre en œuvre une pratique de jardinage raisonnée et économe en eau

Un budget prudent et agile



67,9 M€
pour les collègues

- Réaliser des travaux d'extension, de réhabilitation, de sécurité
- Favoriser le numérique éducatif pour les apprentissages
- Servir des repas équilibrés et locaux



1,2 M€
pour la jeunesse

- Agir pour une jeunesse engagée dès le plus jeune âge
- Favoriser leur insertion sociale et professionnelle
- Aider les jeunes en situation de précarité



55 M€
pour les sapeurs-pompiers

- Maintenir l'excellence opérationnelle des 72 centres de secours
- Renforcer la formation avec le Pôle PESU
- Accompagner l'ouverture d'une 3^{ème} caserne à Montpellier



70,5 M€
pour les routes et mobilités

- Améliorer la fluidité et la sécurité avec la mise en service de plusieurs aménagements
- Poursuivre le LIEN et finir la Rocade de Béziers
- Renforcer les mobilités durables, la pratique du vélo et du covoiturage



32,2 M€
pour le numérique

- Contrôler la commercialisation et l'exploitation du réseau Hérault numérique
- Déployer des usages et services numériques
- Moderniser et sécuriser nos systèmes d'information



8,7 M€
pour les sports et loisirs

- Maintenir l'animation sportive solidaire d'Hérault sport
- Rendre la pratique sportive accessible à tous
- Agir pour des sports et loisirs de nature responsables et durables



17 M€
pour accompagner les communes et intercommunalités

- Maintenir le Programme de sauvegarde de Cofinancement territorial
- Renforcer notre accompagnement pour des projets d'eau et d'assainissement
- Poursuivre notre appui technique, financier et juridique via Hérault Ingénierie



8,8 M€
pour la culture

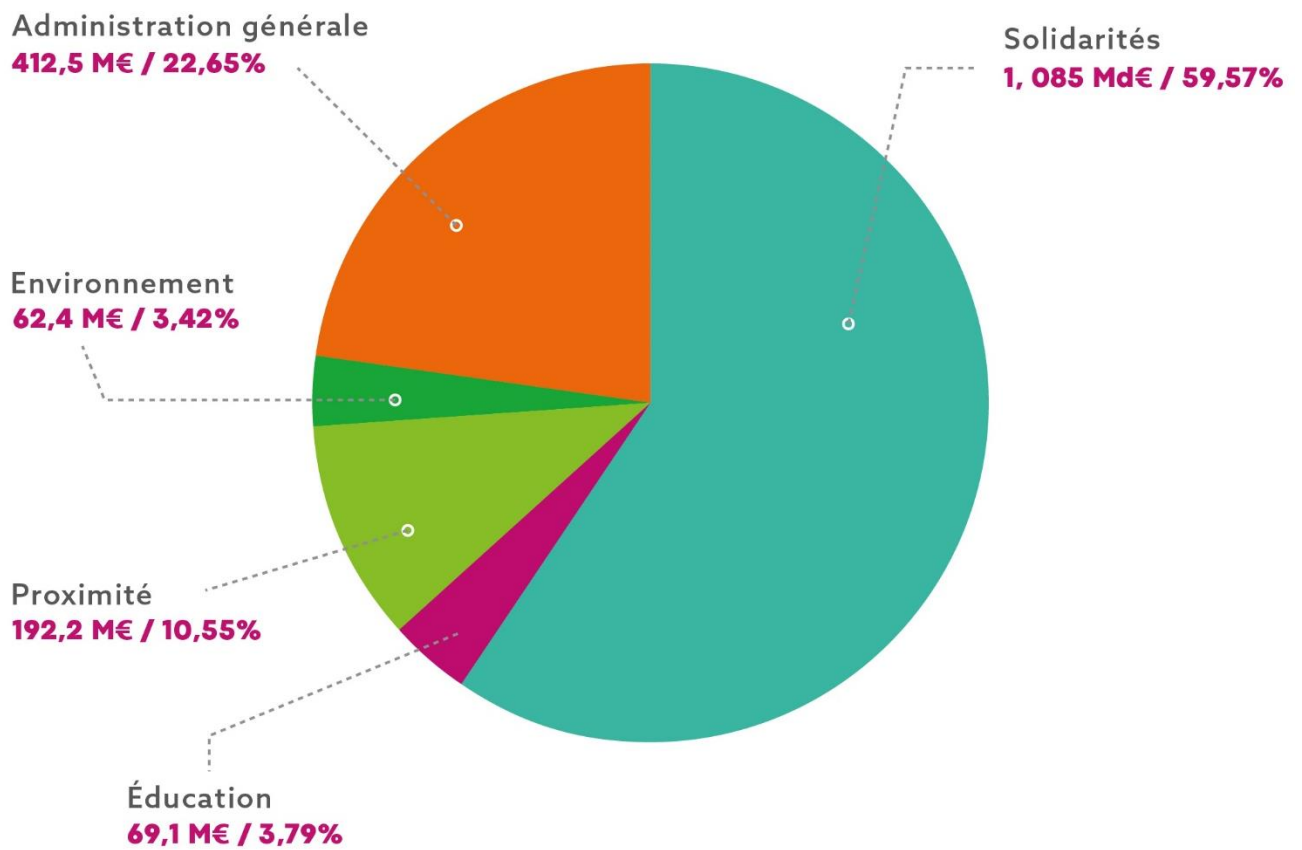
- Soutenir une culture innovante, inclusive et solidaire
- Garantir une offre de lecture publique partout sur le territoire
- PrésERVER la mémoire avec les Archives départementales



412,5 M€
pour le fonctionnement de notre service public

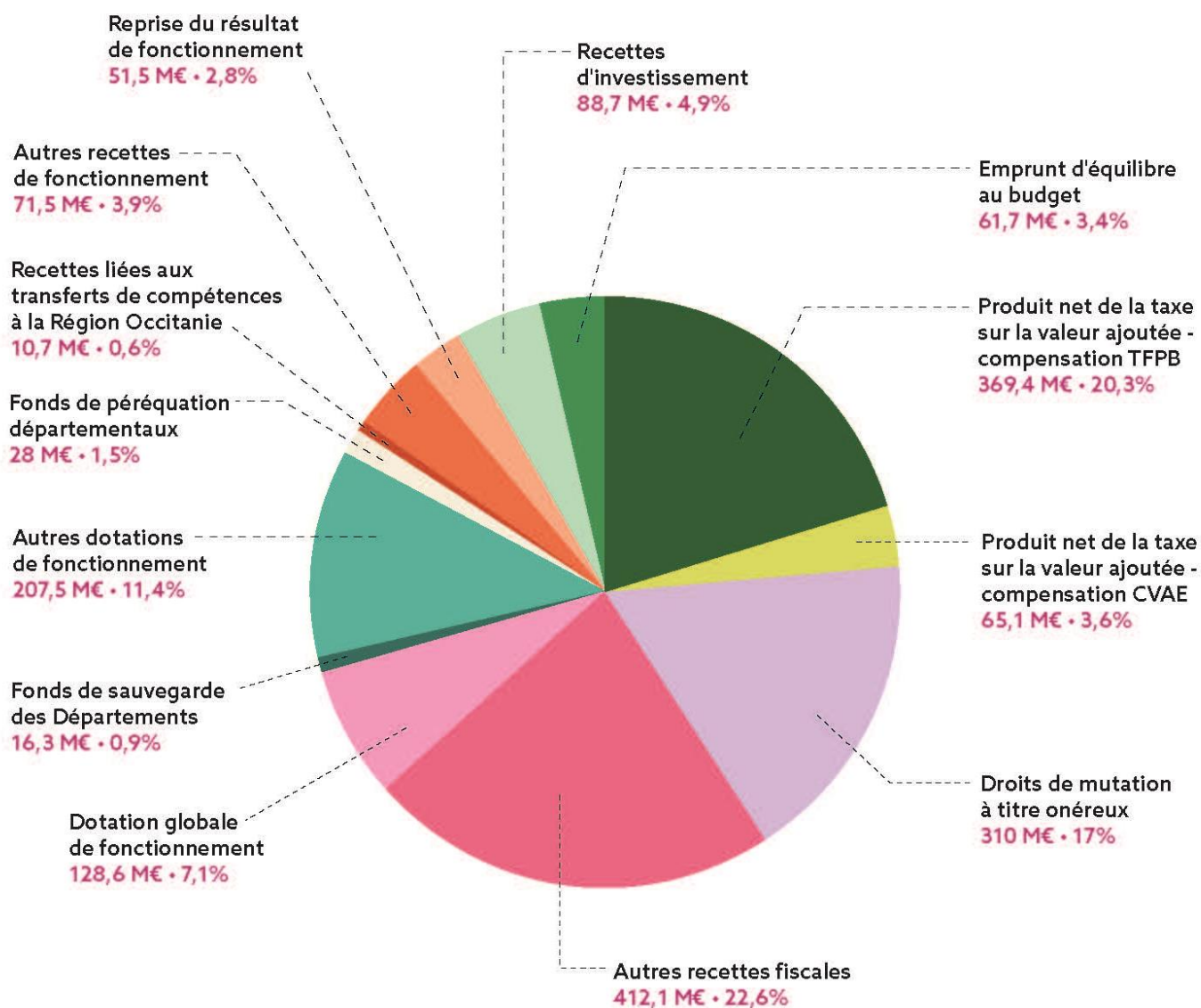
- Accompagner 5 200 agents au service des usagers
- Maintenir la coopération inter-services, la formation et renforcer l'inclusion
- Assurer la transition écologique de notre action publique

Dépenses 2026



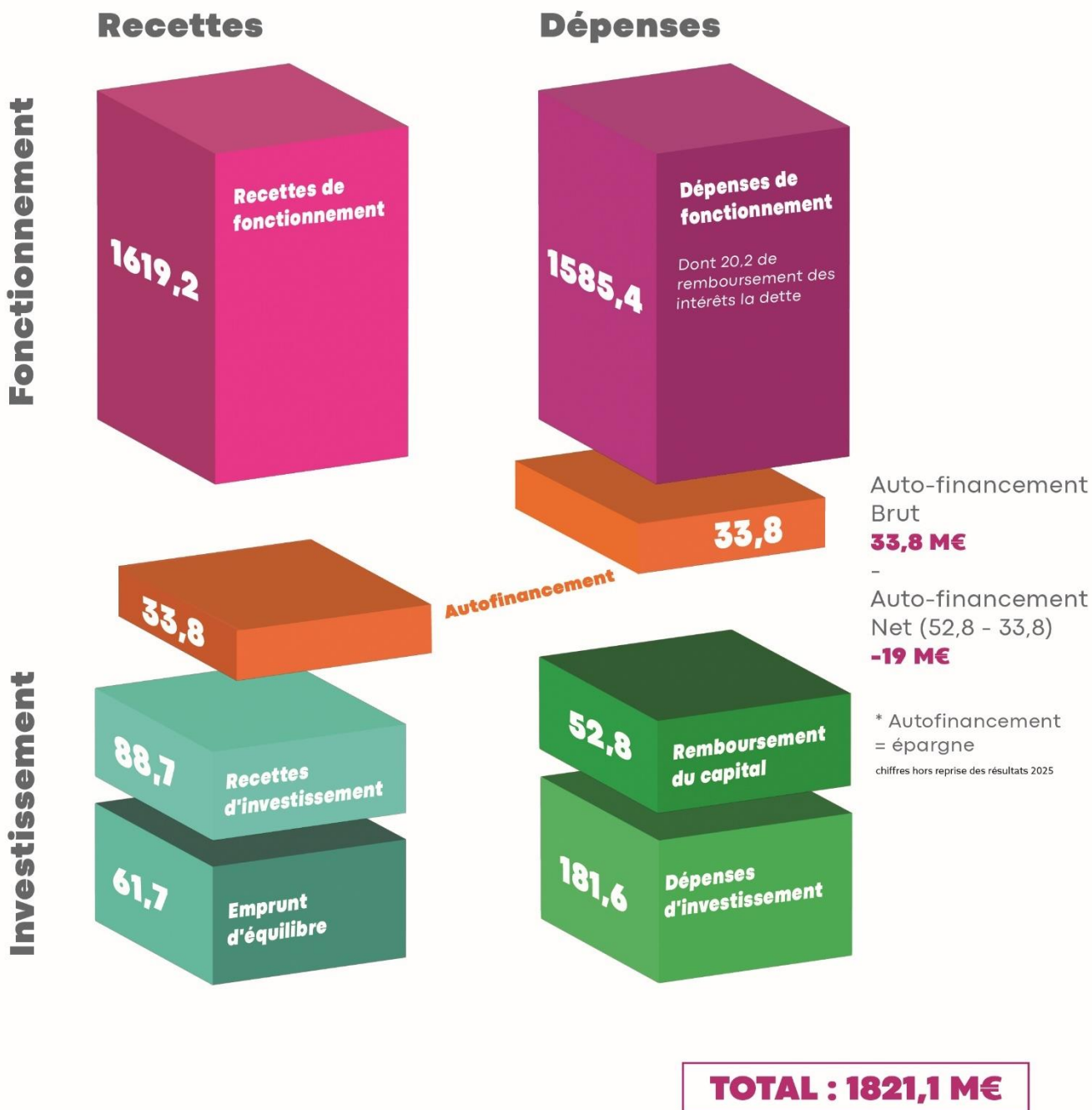
TOTAL: 1 821,1 M€

Recettes 2026



TOTAL : 1821,1 M€

Les chiffres clés du Budget 2026



Solidarités



BUDGET 2026

1,085 Mrd €

Un accompagnement de la petite enfance jusqu'à l'autonomie : un budget de plus de 1 milliard d'euros pour les solidarités humaines

Chef de file des solidarités, le Département a fait le choix de porter une politique des solidarités volontariste et de renforcer ses actions en faveur de la protection, l'insertion, le logement, l'accès aux droits et l'inclusion de tous les Héraultais, en particulier des personnes vulnérables, enfants et familles, en perte d'autonomie ou en situation de handicap. L'Assemblée départementale a adopté un budget prévisionnel de 1,085 milliard d'euros pour l'année 2026.

L'Hérault est un territoire dynamique et attractif, en particulier auprès des jeunes et des retraités : entre 2020 et 2025, sa population a augmenté (+ 2,39%), faisant du territoire le 2^{ème} département le plus peuplé d'Occitanie (1 252 900 habitants). Cette hausse démographique l'oblige à faire face à nombreux défis sociaux-économiques :

- **Un taux de chômage** (10,6 % contre 7,7 % au niveau national) et **un taux de pauvreté** (environ 19,4 % vs 14%).
- **Une hausse des bénéficiaires des prestations sociales et de leurs besoins adaptés à leur situation** (personnes âgées, en situation de perte d'autonomie ou de handicap, insertion des jeunes et

bénéficiaires du RSA, aide sociale à l'enfance...).

- **Une forte hausse du nombre de familles monoparentales** entre 2020 et 2025 (soit 60 625 familles monoparentales, + 14,3%), qui représentent 33,2% des familles.

Pour y répondre, le Département de l'Hérault a fait le choix de mener, sur l'ensemble du territoire, une politique publique de solidarité volontariste en matière de prévention, de protection et d'accompagnement des Héraultaises et Héraultais, dès la naissance et tout au long de la vie.

Enfance et famille

Accompagner, soutenir, prévenir : la Protection Maternelle et Infantile (PMI) au plus près des familles dès les premiers moments de la vie de l'enfant



BUDGET

257,1 M€

Le Département de l'Hérault a fait le choix de porter une politique volontariste en matière d'accompagnement à la parentalité, de prévention des situations à risques et de protection de l'enfance et des familles. Pour répondre aux besoins croissants du territoire, il s'est notamment engagé à poursuivre et développer sa politique partenariale avec l'Etat et les acteurs locaux à travers notamment du pacte des solidarités et du Schéma National de Protection de l'Enfance (SNPPE).

La Protection Maternelle et Infantile : un service gratuit et accessible à tous

La PMI assure des missions de prévention, de dépistage et de guidance parentale. Futures mamans, parents, bébés et enfants jusqu'à l'âge de 6 ans peuvent être suivis par des professionnels de santé (médecins, puéricultrices, infirmières, sages-femmes...). Ils assurent la vaccination infantile, des consultations de pédiatrie, des suivis de grossesse, des bilans de santé en école maternelle et des ateliers collectifs de prévention santé. Les professionnels du Département reçoivent les familles dans **50 lieux d'accueil répartis dans l'Hérault**, mais proposent aussi des visites à domicile et des consultations itinérantes via le bus PMI.

En 2026, le Département prévoit de renforcer **son action auprès des enfants et des familles**, en proposant notamment de nouveaux dispositifs d'accompagnement, comme l'équipe mobile de la PMI qui accompagne à domicile les mamans en situation de dépression postpartum.

Poursuivant **ses actions de prévention des inégalités de santé** (neurodéveloppement, troubles du langage, de la communication, de

l'oralité...), il investit particulièrement dans **2 nouvelles Maisons départementales des 1 000 jours à Puisserguier et Lunel.**

Son action avec ses partenaires institutionnels sera maintenue et renforcée pour un meilleur maillage territorial des services de la petite enfance.

ZOOM SUR...

Les Maisons des 1 000 jours, un dispositif innovant

Parce que les 1 000 premiers jours de l'enfant sont une période déterminante, **le Département de l'Hérault a créé à Montpellier, Frontignan et à Béziers** des lieux ressources uniques dédiés aux familles, de la grossesse aux 3 ans de l'enfant.

En 2026, il inaugurera deux nouvelles Maisons des 1 000 jours à Puisserguier et Lunel. Les familles bénéficient de consultations gratuites avec des professionnels médicaux et paramédicaux (notamment psychologues, psychomotriciens, orthophonistes...) mais aussi d'ateliers collectifs et conférences pour soutenir leur parentalité.

La santé sexuelle et le bien-vivre ensemble

Avec ses équipes spécialisées (médecins, sages-femmes, conseillères conjugales et familiales), la PMI suit aussi **les adolescents et les jeunes adultes dans les centres de santé sexuelle**, autour des questions de

sexualité, de prévention des violences sexuelles et sexistes, de contraception et d'IVG : 6 997 jeunes ont été reçus en centre de santé sexuelle en 2025. Et en 2026, **l'offre d'accueil du public** autour de la mission de santé sexuelle sera renforcée.

Des interventions collectives d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) sont menées dans les collèges et lycées auprès de 10 000 jeunes dans 50 établissements.

Des missions de surveillance et de contrôle de l'accueil des enfants

La PMI assure par ailleurs **la surveillance et le contrôle des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans**, ainsi que l'agrément familial, la formation, l'accompagnement des 4 793 assistant(e)s maternel(le)s en Hérault). En 2026, le Département prévoit de **renforcer les contrôles et suivis des accueils de la petite enfance**.

Le Département intervient aussi en **accompagnement des familles pour l'adoption** (agréments, projet familial) : 203 agréments d'adoption délivrés ; l'information auprès du public sur le parcours d'adoption sera renforcée.

Des actions collectives de prévention

Les actions collectives de prévention sont des outils essentiels complémentaires à l'intervention des professionnels de la PMI pour les familles et les enfants de moins de 6 ans.

Engagé dans la lutte contre la pauvreté, le Département a fait le choix de **maintenir son soutien financier aux structures qui portent ces actions de proximité** auprès des publics concernés, permettant par exemple une stimulation précoce d'enfants carencés ou encore la prévention de mesures de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Il soutient également **52 lieux d'accueil enfants parents (LAEP)** répartis sur le territoire héraultais et cofinancés par le Département. L'objectif de ces lieux d'écoute et d'échange, ouverts aux enfants de moins de 6 ans accompagnés de leurs parents : **être à l'écoute des parents, rompre leur isolement et leur permettre de confronter leurs pratiques éducatives**.

En 2026, il prévoit de maintenir **le partenariat avec 40 crèches à vocation sociale**, afin de permettre aux parents qui en ont besoin (maman isolée, mineure, famille en précarité, enfant en situation de handicap...) d'obtenir une place à un tarif social.

LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE



2 304	femmes enceintes suivies	4 037	mères et enfants suivis
3 975	visites à domicile après l'accouchement		
1 177	séances d'accompagnement dans la prévention santé		
7 281	enfants bénéficiant d'un suivi préventif		
14	lieux de consultations de santé sexuelle		
11 650	bilans de santé à l'école maternelle	330	crèches
17 938	consultations infantiles	4 793	assistants maternels
450	accueils de loisirs périscolaires suivis et contrôlés		

L'aide Sociale à l'Enfance (ASE) : accompagner les familles, prévenir les situations à risques et protéger les enfants

La protection de l'enfance et le soutien à la parentalité sont au cœur des missions du Département de l'Hérault. L'action départementale s'organise autour d'un principe fondamental : intervenir de manière préventive et bienveillante pour garantir le bien-être des enfants et accompagner les familles dans l'exercice de leur parentalité.

Maintenir et renforcer les actions dans une démarche partenariale

Dans le cadre du schéma départemental enfance famille 2024-2028, son action s'inscrit dans une logique partenariale avec l'État, les partenaires institutionnels et associatifs afin de mieux répondre aux besoins des enfants et leurs familles : renforcement de l'accompagnement à la parentalité, de la protection de l'enfant et la mise à l'abri en cas de danger avéré, l'accompagnement des enfants et des jeunes issus de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), la lutte contre les violences faites aux femmes...

Malgré le contexte budgétaire difficile, le Département a poursuivi en 2025 son engagement en faveur de l'enfance et de la famille en poursuivant le déploiement des actions prévues.

Prévenir, protéger et accompagner les enfants et les familles

La philosophie du Département est d'intervenir le plus tôt possible, avant que les difficultés ne s'aggravent. Les services départementaux proposent un accompagnement qui s'adapte à chaque situation familiale.

La transmission d'une information préoccupante (IP) permet d'alerter sur la situation d'un mineur pouvant laisser craindre que sa sécurité, sa santé, sa moralité sont en danger ou en risque de l'être. En 2025, 4 517 informations d'enfants en danger ou en difficulté ont été signalées et 1 773 IP qualifiées et évaluées.

L'aide éducative à domicile est proposée pour soutenir les parents au quotidien afin de restaurer la relation entre les parents et les

enfants et ainsi prévenir les situations à risque : 1 232 mesures administratives d'aide éducative en cours (IED, TISF, SEJ). Le soutien à la parentalité permet également d'aider les parents à mieux comprendre et éduquer leurs enfants (actions collectives, financement d'associations) : **31 actions de soutien à la parentalité.**

Identifier et signaler une situation préoccupante

Un enfant est en danger ou en risque de l'être lorsque sa sécurité, sa santé, sa moralité ou son développement sont compromis ou en risque de l'être. Chacun a l'obligation d'alerter dès lors qu'il a connaissance de mauvais traitements, brimades, privations ou atteintes sexuelles dont un mineur peut être victime. Les signalements peuvent être anonymes. **Pour alerter : par téléphone au 119, 7j/7 et 24h/24**

Développer les solutions d'accueil des enfants placés

Les mineurs sont confiés à l'ASE (par décision judiciaire ou administrative) qui organise leur accueil chez un assistant familial agréé, recruté et formé par la collectivité, ou bien en structure collective : dans une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), un Lieu de Vie et d'Accueil (LVA), ou dans un établissement d'accueil d'urgence tel que le Foyer départemental de l'enfance et de la famille.

Les efforts particulièrement soutenus de créations de places d'accueil depuis 2 ans ont permis en 2025 l'ouverture de 283 places d'accueil. En 2026-2027, **14 places** supplémentaires seront créées au foyer de l'enfance et **30 places dans les MECS.**

Dans le même temps, les actions du Département en faveur de l'attractivité des métiers de la protection de l'enfance ont ainsi permis la stabilisation du nombre d'assistants familiaux employés (accueil à domicile des enfants placés) par le

Département (607 au 31 décembre 2025). Il entend continuer à **promouvoir les métiers de la petite enfance**, recruter et former au métier d'assistante maternelle.

Le Département développe parallèlement des outils innovants : « **l'album de vie** » des **enfants confiés** est un nouvel outil développé par l'ASE qui leur permet de conserver les souvenirs de leur enfance et ainsi de connaître leur histoire.

Prendre en compte la double vulnérabilité des enfants dans leur prise en charge

Alors que près de **40% des enfants du foyer de l'enfance et de la famille sont en situation de double vulnérabilité** (liée principalement à une situation de handicap), le Département entend développer en lien avec l'ARS **un nouveau dispositif d'équipes mobiles chargées d'aider les lieux d'accueil** qui accueillent des enfants en situation de handicap, mais également déployé en foyer, afin de soutenir les prises en charge.

Prévenir, protéger et accompagner les jeunes vers l'autonomie

Un **dispositif d'accompagnement « contrats jeunes majeurs »** a été déployé

permettant à 825 jeunes majeurs sortants de l'ASE d'être accompagnés et d'accéder à l'autonomie (logement, emploi, formation, ouverture de droits...).

En 2026, **les actions de mentorat et de tutorat seront reconduites** en partenariat avec des associations, afin d'apporter un soutien aux enfants de l'ASE dans le cadre de leur scolarité et leur insertion professionnelle (ex : aide sur parcours sup...).

Et le **parrainage d'enfants de l'ASE** par des bénévoles sera développé en 2026. Ce tiers de confiance permet de développer un lien « affectif » avec les enfants confiés.

Engagé dans la lutte contre la prostitution des mineur-es, le Département prévoit une hausse du montant des subventions versées à l'Amicale du nid afin de renforcer les actions de prévention de la prostitution des mineur-es auprès des professionnels de l'enfance.

L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE



4 517	situations d'enfants signalées
1 773	informations préoccupantes
2 856	enfants confiés bénéficiant d'un suivi santé spécifique
607	assistants familiaux
1 305	places d'accueil en foyer de l'enfance et de la famille
Plus de 7 000	enfants et majeurs bénéficiaires de la protection de l'enfance

Action sociale et logement



BUDGET

29 M€

Renforcer la proximité de l'action sociale

Pour que chaque Héraultaise et Héraultais puisse vivre dignement et en toute sécurité, le Département a choisi de s'engager avec l'ensemble de ses partenaires institutionnels, locaux et associatifs pour lutter activement contre la pauvreté, l'isolement, le mal logement et les violences intrafamiliales. La proximité des services départementaux permet ainsi de faciliter l'accompagnement vers un emploi durable ou l'accès un logement décent.

Une démarche partenariale et une action territoriale renforcées

Dans un contexte de complexification des situations individuelles et d'augmentation des besoins sociaux des personnes fragiles ou vulnérables, **le développement d'une action sociale partenariale permet d'intervenir plus en amont** afin de construire des réponses collectives adaptées aux réalités locales.

Le Département porte ainsi **une dynamique partenariale riche, favorisant l'émergence de projets communs et innovants au**

bénéfice des Héraultais. Cet engagement s'est renforcé avec l'adoption du **Schéma Départemental d'Action Sociale (SDAS)** qui constitue la feuille de route de la politique sociale du Département, et porte l'ambition de conclure des protocoles partenariaux avec les principaux acteurs institutionnels, dont les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS) et les caisses de sécurité sociale. L'objectif : faciliter l'orientation du public, gagner en efficacité et répondre au plus vite aux besoins de chacun.

Pour ce faire, le Département a porté **une démarche de concertation auprès de 16 communes et établissements de coopération intercommunales (EPCI)** afin de préciser les périmètres d'intervention des CCAS/CIAS et des services territoriaux des solidarités (STS) départementaux et de mieux articuler leurs actions adaptées aux contextes locaux. En 2025, **5 protocoles ont pu être conclus avec les CCAS de Montpellier, Castelnau-Le-Lez, Lavérune, Castries et le SIVOM CIAS du Pays de Pézenas.** En 2026, le Département poursuit cette dynamique à l'échelle des bassins de vie.

Le développement social local

Cela regroupe **plusieurs catégories d'actions de proximité déployées sur les territoires, dont la plupart font l'objet de cofinancements par l'Etat** dans le cadre du pacte des solidarités. Il s'agit d'apporter une aide et/ou un accompagnement adapté à ces publics particulièrement fragilisés par l'isolement, la précarité professionnelle subie, le mal logement ou encore les violences intrafamiliales, en particulier les familles avec enfants mineurs, les allocataires du RSA, et les personnes en perte d'autonomie.

Ainsi, **plus de 80 actions territorialisées, dont 115 permanences d'accès aux droits et médiation numérique portées par 30 associations,** ont été mises en œuvre sur les territoires afin de soutenir et d'accompagner **38 500 personnes.**

En 2026, le Département entend poursuivre ces actions territorialisées répondant aux besoins des territoires ruraux visant à :

- **Améliorer l'accès aux droits et**
- **Prévenir le surendettement,**

- **Lutter contre la fracture numérique** avec le déploiement d'une permanence de médiation numérique,
- **Favoriser la solidarité alimentaire** en soutenant par exemple la création d'une épicerie solidaire sur les Hauts cantons et former les acteurs de l'alimentation solidaire,
- **Lutter contre les violences intrafamiliales** en co-finançant le déploiement de permanences de conseils aux victimes.

Les actions de développement social individuel permettent aux personnes en grande précarité de sortir de l'isolement, d'accéder à leurs droits, de retrouver confiance et capacité à se projeter dans l'avenir. **Dix-sept actions collectives** sont également mises en œuvre par les travailleurs sociaux des services territoriaux des solidarités (STS).

FOCUS SUR...

Un projet pour retisser du lien et renforcer le pouvoir d'agir

Depuis décembre 2024, 5 femmes se retrouvent autour d'un café chaque jeudi matin au service territorial des solidarités de Frontignan dans le cadre de l'action collective « Femmes Face à l'Adversité ». Ce groupe de parole et d'écriture leur offre un espace pour se raconter, se soutenir, et surtout, reprendre confiance. Ces femmes aux parcours de vie très différents ont en commun d'avoir traversé des épreuves : violences conjugales, maladies, isolement... Toutes sont accompagnées individuellement par les travailleurs sociaux. Cet espace collectif bienveillant permet aux participantes de sortir de la solitude, retrouver de la force à travers l'écriture, le partage d'expériences et les activités culturelles proposées.

La lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales

En 2026, le Département entend poursuivre et renforcer son action dans de lutte contre les violences faites aux femmes, sexistes et intrafamiliales avec :

- **Le Plan départemental (2026-2028) de lutte contre les violences faites aux femmes**, en partenariat avec l'Etat et les deux parquets de Montpellier et Béziers.
- **L'hébergement en urgence de femmes victimes de violences et leurs enfants** : 173 familles ont été prises en charges par le département pour ce motif en 2025.
- **L'action de 6 intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie (ISCG)** qui réalisent plus de 2000 entretiens par an
- Les actions prévues dans le cadre **du protocole partenarial signé en 2025 avec les bailleurs sociaux et les services de l'état** visant à favoriser l'accès et le maintien dans le logement des victimes de violences conjugales.
- La contribution aux travaux de **l'Observatoire des violences faites aux femmes**.
- **Le financement de permanences d'accueil et de soutien aux victimes de violences**.

La protection des majeurs

La mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) est une mesure administrative d'accompagnement personnalisé à la gestion du budget, dont l'objectif est de permettre à la personne concernée de retrouver une autonomie dans la gestion de ses ressources. Fin 2025, le nombre de mesures en cours s'élevait à plus de 600 mises en œuvre par 3 associations.

Dans certaines situations urgentes nécessitant la mise en œuvre d'une mesure de protection dans les meilleurs délais, **le service de protection des majeurs peut être amené à prendre en charge les expertises médicales indispensables pour pouvoir saisir le procureur de la République**. En 2025, le Département a financé 71 expertises.

L'évaluation des informations préoccupantes (IP) portant sur les adultes vulnérables nécessite une intervention interdisciplinaire impliquant des travailleurs sociaux et des professionnels de santé. **Une expérimentation de co-évaluation de ces situations par des travailleurs sociaux et des professionnels de santé a été initiée** en partenariat avec l'association Gammes sur le territoire du Montpelliérain. En 2026, le

Département prévoit de déployer cette expérimentation sur tout le territoire.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un plan départemental pour lutter contre les violences faites aux femmes

Le Département de l'Hérault a signé le 6 mars 2026 le premier Plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes (2026-2028). Ce plan départemental doit permettre de renforcer les actions déployées sur le territoire aux côtés des associations, des organismes de prestations sociales et des partenaires institutionnels afin de garantir une prise en charge globale, cohérente et mesurable des victimes. Co-présidé par la Préfète, les deux Procureurs de la République de Montpellier et Béziers et le Président du Département, il s'inscrit dans une démarche partenariale visant à renforcer et optimiser l'accompagnement des femmes et de leurs enfants.

Les aides à la personne

L'aide Départementale Exceptionnelle d'Action Sociale (ADEAS) vise à soutenir les publics fragiles qui se trouvent en difficulté pour subvenir à leurs besoins essentiels. En 2025, 4 985 aides ont été payées au titre de l'ADEAS en 2025. Plus de 20% des bénéficiaires ont plus de 60 ans, et près de 10% perçoivent une prestation liée à une situation de handicap.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Protéger l'adulte vulnérable

La réglementation définit « l'adulte vulnérable » comme une personne exposée à des risques de perte de droits, d'exclusion sociale, de maltraitance, de risques liés à la santé et qui nécessite d'être protégée en raison notamment de son âge, d'une maladie, d'une déficience, d'une altération de ses facultés ou d'un état de grossesse. Il peut s'agir d'une personne âgée, d'une personne en situation de handicap ou encore d'une femme enceinte.

Agir pour un logement digne et accessible à tous

Les actions départementales mises en œuvre dans le domaine du logement s'inscrivent dans le cadre du Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2024-2029 (PDALHPD). Elles ont pour objectif de soutenir les personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Le fonds de solidarité pour le logement

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) constitue l'un des principaux leviers de cette politique publique en permettant d'aider financièrement les ménages aux ressources précaires, et de déployer des accompagnements sociaux spécifiques. Le nouveau règlement intérieur du FSL départemental applicable depuis le 1^{er} janvier 2025 traduit l'engagement de la collectivité sur 4 axes majeurs :

- Le renforcement des actions favorisant l'accès au logement,
- Le maintien dans le logement,
- La prévention des expulsions,
- Et la lutte contre la précarité énergétique.

En 2025, 9 848 demandes ont été faites, dont 8 343 portent sur des aides financières et 1 505 sur des accompagnements sociaux spécifiques.

L'ensemble de ces actions d'accompagnement social sont mises en œuvre dans le cadre de conventions signées avec 20 partenaires différents sur l'ensemble du territoire départemental (hors Montpellier Méditerranée Métropole).

Par ailleurs, le Département participe au financement de l'Association départementale d'information logement (ADIL) pour sa mission générale d'information du public et pour la gestion d'un observatoire du logement. Il finance par ailleurs « Habitat social en Occitanie » pour sa mission d'animation de suivi de la commission des ménages en difficulté économique et sociale (MDÉS) et l'agence immobilière à vocation sociale (AIVS) afin de capter du logement privé à loyer modéré.

La lutte contre la précarité énergétique

Le FSL finance des actions d'auto-réhabilitation accompagnées pour améliorer les conditions d'habitat et de lutte contre la précarité énergétique. Des permanences de l'association SOLIHA ont été mises en œuvre dans 23 services territoriaux des solidarités (STS) afin d'accompagner des ménages rencontrant des difficultés pour réduire les consommations d'énergie, leur proposant l'analyse des consommations de fluides, des conseils personnalisés sur la maîtrise des consommations d'énergie, d'eau, et la pose éventuelle de petit matériel.


La prévention des expulsions et l'hébergement d'urgence

L'un des objectifs majeurs du PDALHPD est la prévention des expulsions, un engagement conjoint de l'Etat, du Département et de la Métropole.

Dans le cadre du FSL, les mesures « conseils orientations logement » ciblent spécifiquement les familles monoparentales qui n'ont pas sollicité les services sociaux et présentent un risque d'expulsion locative. L'objectif est de leur proposer un accompagnement afin de résoudre les difficultés, et permettre un maintien dans le logement.

La coordination entre le Département et le Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) permet de fluidifier les parcours des familles prises en charge dans le cadre de l'hébergement d'urgence. Cette action, qui a permis de répondre à des demandes de relais de prise en charge de 43 familles hébergées en urgence en 2025, mais également d'améliorer la prise en charge des situations complexes, doit être renforcée et consolidée en 2026.

LE LOGEMENT

	38 500	personnes accueillies et accompagnées
	3 145	enquêtes en prévention des expulsions
	382	relogements de public prioritaires
	4 985	aides exceptionnelles accordées aux personnes vulnérables
	321	femmes enceintes et/ou mères d'enfants de moins de 3 ans victimes de violences hébergées
Plus de	2 000	entretiens réalisés par les 6 ISCG auprès des victimes de violences

Insertion

Une politique d'insertion volontariste dans un contexte de hausse de la précarité et du nombre de bénéficiaires du RSA



BUDGET
308,3 M€

Dans l'Hérault comme ailleurs, des citoyens sont confrontés au chômage de longue durée. Collectivité de l'insertion, le Département met en œuvre tous les moyens nécessaires pour réduire la précarité et encourager à la reprise d'une activité professionnelle durable.

L'évolution du nombre de foyers allocataires du RSA est corrélée avec la courbe du chômage (10,6% fin 2025 contre 7,7% au niveau national).

- **La hausse du nombre de bénéficiaires du RSA (+1,7%) et du montant annuel de l'allocation (+5%)** résultent des revalorisations successives du RSA imposées par l'Etat ces dernières années (+4,6% en 2024 et +1,7% en 2025), mais également d'une hausse de la pauvreté (19,4% contre 14,4% au niveau national).
- **Les profils des bénéficiaires sont pour 54% des femmes, 30% ont entre 30 et 39 ans, 31% sont des foyers monoparentaux.**
- **Plus de 37 500 allocataires du RSA sont dans une démarche d'insertion (+4% par rapport à 2024).**

Des actions partenariales et locales pour lever les freins à l'insertion

En 2026, le Département poursuit son action partenariale sur le territoire afin de proposer un accompagnement global et adapté à chaque situation. **Cette démarche vise à la levée des freins à l'insertion socioprofessionnelle et l'emploi et propose des solutions adaptées au bénéficiaire du RSA** lui permettant d'aller vers une reprise d'activité, d'emploi ou vers une formation qualifiante.

Ainsi, plusieurs appels à projet portant sur **les actions santé, l'accompagnement à la création d'activités, la mobilité, et**

l'accompagnement « intégré » ont été relancés et renouvelés pour une année. Des actions plus « thématiques » notamment celles visant **la prévention du surendettement, l'accompagnement social ou le développement des clauses sociales**, sont également poursuivies en 2026.

En juin 2025, **le Département a co-signé avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités une convention pour l'insertion et l'emploi 2025-2027** visant à soutenir le déploiement par le Département de la réforme pour le plein emploi. Ce partenariat permet notamment la mise en œuvre d'une offre d'insertion socio-professionnelle adaptée et d'un accompagnement rénové à destination des allocataires du RSA.

En partenariat avec l'ARS, des actions complémentaires sont développées sur le territoire afin de lever les freins à l'insertion professionnelle liée à la santé, qu'ils soient physiques, psychiques, ou sociaux.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'accompagnement des bénéficiaires du RSA : l'offre santé

Le Département de l'Hérault poursuit son engagement en faveur de la santé des allocataires du RSA en proposant **l'offre santé** qui s'appuie à la fois sur des **Modules d'Orientation Santé (MOS) et des Parcours Santé Mieux Être (PSME)**, pouvant aller jusqu'à 24 mois pour un total de 3 460 places d'accompagnement, mises en œuvre par 10 opérateurs santé conventionnés.

Le soutien aux structures d'insertion par l'activité économique

Le Département de l'Hérault demeure engagé dans **le soutien aux structures d'insertion par l'activité économique**. Le Département finance ainsi l'accompagnement socioprofessionnel dans 23 ateliers et chantiers d'insertion, en partenariat avec l'Etat. Il apporte **une aide au poste pour les allocataires du RSA**. Ces contrats permettent aux personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accéder à un emploi aidé tout en bénéficiant d'un accompagnement, d'une formation et d'un encadrement technique spécifiques. En 2026, ce soutien sera maintenu.

En 2025, plus de 4 975 allocataires ont repris une activité (+13% par rapport à 2024) :

- 3 887 bénéficiaires ont signé un contrat de travail ou ont créé une activité,
- 518 bénéficiaires employés par 16 opérateurs en chantier d'insertion,
- 570 bénéficiaires sont entrés en formation.

Le déploiement de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

Le Département de l'Hérault s'est engagé volontairement dans **l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) qui vise à mettre en œuvre le droit à l'emploi dans les territoires et à supprimer la privation durable d'emploi**.

Dans l'Hérault, l'expérimentation TZCLD a permis à de nombreux bénéficiaires du RSA employés dans les Entreprises à But d'Emploi (EBE) de sortir du dispositif RSA. Elle est déployée depuis 2022 à Lodève et depuis 2024 à Montpellier-Grabels. A Pézenas, la démarche a été adoptée par l'Assemblée départementale et son déploiement est à l'étude pour 2026/2027.

- **À Lodève, l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) l'Abeille Verte**, plus grosse EBE de France, a permis l'embauche de 243 personnes depuis son ouverture, dont 68 bénéficiaires du RSA. Les pôles d'activités de l'EBE sont les suivants : recyclage et

réemploi, services de proximité, production alimentaire, services support.

- **À Montpellier-Grabels, l'EBE Hauts Val & Co** a démarré son activité en novembre 2024. L'expérimentation a permis d'embaucher 38 personnes, dont 14 bénéficiaires du RSA. Les activités de l'EBE sont les suivantes : conciergerie aux habitants et aux entreprises, atelier de réparation vélos, café cantine Mamassane, épicerie solidaire, pôle logistique.
- **À Pézenas**, le projet d'EBE à l'étude prévoit des activités dans le textile, la conciergerie de quartier, le transport, la fabrication et un food-truck.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'entreprise à But d'Emploi

L'EBE n'est pas à but lucratif, sa priorité est de créer des emplois « utiles », en répondant aux besoins de la population sur un territoire.

Elle ne concurrence pas le tissu économique local. Le Département soutient ces entreprises en finançant une rémunération salariale plutôt que des prestations sociales.

Les actions incitatives en faveur de l'insertion professionnelle

Le Département de l'Hérault est fortement engagé depuis des années dans le développement des clauses sociales d'insertion et des marchés réservés doté depuis 2023 d'un **Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)** afin de définir les engagements et les objectifs en matière d'achats socialement responsables. Le SPASER 2023-2028 prévoit notamment la sensibilisation et l'accompagnement renforcés des acheteurs ainsi qu'un **objectif de 30 % de marchés avec clause sociale en 2026** (14 % réalisés en 2025).

LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE



37 500
4 975
157

bénéficiaires du RSA sont dans une démarche d'insertion
allocataires ont repris une activité
actions d'insertion mises en oeuvre

Autonomie et handicap

Un Département tourné vers l'humain



BUDGET

490,6 M€

Le Département est le chef de file des politiques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Au cœur de ses priorités : l'inclusion de tous les publics en situation de handicap et la volonté de proposer des solutions adaptées pour permettre le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie dans des conditions optimales

La Maison départementale de l'autonomie (MDA) de l'Hérault, créée en 2018, regroupe les services de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et met en œuvre les politiques départementales de l'autonomie, dans une logique de rapprochement et de pilotage commun des dispositifs.

Faire face au vieillissement de la population

L'INSEE prévoit **une forte hausse du nombre de personnes âgées dépendantes** dans les prochaines années dans l'Hérault (le nombre de personnes de plus de 85 ans passerait de 40 000 en 2020 à 93 000 en 2050). Cette évolution démographique aura des conséquences sur l'accompagnement des personnes dépendantes, en particulier à domicile car elles souhaitent majoritairement rester chez elles le plus longtemps possible.

Les enjeux de l'autonomie et du handicap

Le secteur du grand âge et de l'autonomie fait l'objet de nombreuses transformations depuis 2021, avec notamment la création de la 5^{ème} branche autonomie de la Sécurité sociale, que la **Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)** porte.

Le **schéma départemental de l'autonomie 2023-2027**, qui définit les priorités de la politique départementale, prend en compte ces enjeux avec :

- **Un accent mis sur le maintien à domicile** pour anticiper et accompagner la perte d'autonomie,
- **Le renforcement d'une offre spécifique**, à destination des personnes atteintes de troubles psychiques ou des personnes en situation de handicap vieillissantes,
- **Un soutien en faveur des aidants** et des solutions de répit,
- **Une communication fluidifiée** avec les partenaires et en direction des usagers,
- **Un schéma adaptable, réactualisé régulièrement** dans un contexte d'évolution de la prise en charge et de la couverture de la perte d'autonomie.

La simplification des démarches et une prise en charge mieux coordonnée

Le **dossier d'Aide à l'autonomie (DAA)** constitue une demande unique qui permet aux personnes âgées et à leurs proches aidants de demander une prestation d'aide au domicile. Il remplace le formulaire de dossier APA. Ce dossier se base sur **une auto évaluation des besoins du demandeur**, permettant ainsi l'orientation de la demande vers le Département ou vers les caisses de retraite, quelle que soit l'institution compétente pour l'évaluation des besoins et l'ouverture d'un droit à l'aide à l'autonomie.

Les téléservices de la MDPH

Courant 2026, **les téléservices seront déployés afin que les personnes en situation de handicap puissent déposer leur demande auprès de la MDA** et suivre l'avancée de leur dossier sans avoir à se déplacer. Un envoi postal ou bien un dépôt de dossier sur l'un des 8 sites de la MDA sera toujours possible.

Et le **téléservice pour le dépôt des dossiers de demande d'APA** sera également mis en place selon les mêmes modalités. Une communication spécifique sera faite pour prévenir les usagers de la date de lancement de ces nouveaux services.

Les créations de places dans le cadre des 50 000 solutions

Cet enjeu national sur les publics handicapés est partagé avec l'ARS Occitanie, et est aussi cofinancé. Dès 2025, 39 places de service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé

(SAMSAH) ont été installées sur 73 autorisées dès fin 2024. Un appel à projet concernant 106 nouvelles places de SAMSAH a été lancé fin 2025. Il vise à couvrir plusieurs types de handicap et l'ensemble du territoire héraultais.

Le contrôle de la qualité de l'accueil des adultes chez les accueillants familiaux

Le Département est compétent pour délivrer un agrément aux accueillants familiaux d'adultes (personnes âgées et personnes en situation de handicap). Il s'assure de la qualité de l'accueil, du bien-être et de la sécurité des personnes accueillies. Au 1^{er} janvier 2026, 89 accueillants familiaux sont agréés pour 219 places. Le Département organise la formation des accueillants familiaux ainsi que le suivi social et médico-social des personnes accueillies.

Un dispositif innovant pour les situations complexes de handicap

Le dispositif d'intervention spécialisée pour adultes handicapés (DISAH) est une

action innovante mise en œuvre par le Département à destination des adultes handicapés en situation complexe et en rupture de parcours médico-social, en vue de soutenir leurs parcours vers une admission en établissement médicosocial ou de concourir à la mise en place de solutions alternatives pérennes.

Le transport des élèves en situation de handicap

Le transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap favorise l'inclusion scolaire de ce public en cohérence avec le déploiement de l'école inclusive porté par l'Éducation Nationale. Le Département est compétent pour la prise en charge de ce transport. Le transport scolaire adapté est exécuté dans le cadre d'un contrat de coopération entre le Département, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et Hérault transport pour la période 2022-2027. En 2025, 1 386 élèves en situation de handicap ont bénéficié de ce transport.

Le soutien aux établissements d'accueil

Une démarche partenariale pour faciliter la vie quotidienne des personnes en perte d'autonomie

Le Département et ses partenaires œuvrent pour faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et des seniors, afin de permettre à tous de s'épanouir. Sous l'égide du Président du Département de l'Hérault, plusieurs instances rassemblent les partenaires institutionnels dans le champ de l'autonomie.

La commission des financeurs et de la perte d'autonomie (CFPPA) soutient des projets de prévention de la perte d'autonomie pour les seniors portés essentiellement par le tissu associatif, certaines communes ou des établissements prenant en charge des seniors.

La Commission des financeurs de l'habitat inclusif (CFHI) s'inscrit dans une politique nationale de transformation de l'offre de logement et d'accompagnement, fondée sur le libre choix du lieu de vie, l'inclusion sociale et la prévention de la perte d'autonomie.

La valorisation salariale du secteur médico-social

Si la crise sanitaire a illustré le rôle essentiel des métiers du secteur médico-social, le coût des mesures de revalorisations salariales décidées par l'Etat et financées par le Département sur le secteur autonomie représentent un coût net pour le Département de l'Hérault de plus de 4 M€. Malgré un contexte financier encore très difficile, le Département a fait le choix de soutenir

l'action de ces professionnels en contribuant majoritairement à la revalorisation salariale, d'autant que le secteur du grand âge et de l'autonomie est

confronté depuis plusieurs années à d'importantes difficultés de recrutement et de fidélisation.

Un service public de proximité

Les référents territoriaux

La MDA met à disposition sur les secteurs Est, Centre et Ouest Hérault, **trois référents territoriaux chargés de diffuser les informations relatives aux prestations délivrées par la MDA auprès des multiples partenaires locaux**, et qui pourront à leur tour mieux renseigner le public. L'objectif est de fournir aux usagers les informations utiles et pratiques.

Ces référents territoriaux ont également en charge **l'accompagnement des projets financés par la commission des financeurs et de la perte d'autonomie** pour déployer des actions de préventions en faveur des plus de 60 ans et de leurs aidants.

Le référent aux aidants

Le référent aux aidants a pour mission de repérer et évaluer les dispositifs existants pour pouvoir informer les aidants et les **professionnels**, afin de prévenir et renforcer

leur rôle respectif dans le parcours de la personne aidée. Il accompagne également les services de la MDA et les acteurs locaux dans la compréhension des dispositifs d'aide aux aidants pour les personnes âgées ou en situation de handicap (PA/PH), mobilise les territoires héraultais, et participe à l'évaluation des actions financées.

La journée portes ouvertes de la MDA

Une première édition a été organisée pour ouvrir la MDA aux usagers, aidants, professionnels et habitants de l'Hérault. Elle s'est déroulée le matin autour de tables rondes avec les professionnels des 400 ESMS du Département en partenariat avec l'ARS et la CNSA. L'après-midi a été consacrée au grand public reçu par les équipes de la MDA, les partenaires institutionnels (CAF, CARSAT, CPAM, ...) et les associations conventionnées par le Département. Forte de son succès, une seconde édition aura lieu en 2026.

Une dynamique partenariale renforcée

Le Département, chef de file du service public de l'autonomie

Pour mettre en œuvre un service public de l'autonomie de qualité et adapté aux besoins des publics, le Département s'est engagé dans une démarche partenariale, mobilisant tous les acteurs de l'écosystème de l'autonomie (Etat, ARS, CNSA, établissements et services sociaux et médico-sociaux, associations et communes).

Une démarche volontariste avec le Service Public Départemental de l'Autonomie dans l'Hérault

Pour mieux accompagner les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, et leurs aidants, l'Hérault a été choisi en 2024 comme l'un des 18 départements

expérimentateurs du **nouveau Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA)**, déployé sur l'ensemble du territoire national en 2025. Il porte 4 grandes missions :

- L'accueil, l'information, l'orientation et la mise en relation
- L'instruction et l'évaluation des demandes d'accès aux droits
- Le soutien à des parcours personnalisés et coordonnés
- Le repérage des fragilités et la prévention de la perte d'autonomie

L'installation de la Conférence Territoriale de l'Autonomie

Cette nouvelle démarche volontariste a franchi une étape clé avec l'installation officielle de la Conférence Territoriale de l'Autonomie (CTA) le 2 décembre 2025. **Instance de décision du SPDA, elle est pilotée par le Département en**

lien avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS).

Ensemble, ces acteurs se sont engagés collectivement pour simplifier et mieux coordonner les services rendus aux Héraultais. Un programme de 15 actions SPDA a été adopté à l'unanimité lors de cette première CTA.

Une démarche de co-construction pour des actions adaptées aux besoins

Le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) est une instance consultative, créée par la loi de 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), pour renforcer la démocratie participative au niveau local.

Présidé par le Département, le CDCA vise à renforcer la concertation, la co-construction et le croisement des expériences et des expertises dans la mise en œuvre des politiques publiques de soutien à l'autonomie par le biais notamment de production d'avis et de préconisations sur des sujets portés par les institutions.

40 100	bénéficiaires de l'APA
6 450	adultes et enfants bénéficiaires de la PCH
140 800	bénéficiaires d'une décision liée au handicap (AAH, AEEH, ASH, RQTH...)

Proposition d'interview avec nos élu-e-s sur les politiques de solidarité

- **Patricia WEBER**, Vice-présidente déléguée aux solidarités aux personnes et à l'autonomie
- **Véronique CALUEBA**, Vice-présidente déléguée aux solidarités enfance et famille
- **Sylvie PRADELLE**, Vice-Présidente déléguée à l'insertion et à l'économie solidaire
- **Vincent GAUDY**, Vice-Président délégué au logement social et à la politique foncière

LE SAVIEZ-VOUS ?

Des aides adaptées à chaque situation

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie. **L'APA à domicile** comprend les paiements sur factures de chaque service autonomie à domicile (SAD), le portage de repas, le paiement des particuliers employeurs (gré à gré et mandataire), le paiement des frais annexes comme les changes ou la téléalarme, ainsi que les aides techniques et les aides aux aidants. Les aides sociales à domicile permettent notamment aux personnes en perte d'autonomie de financer l'aide-ménagère, le portage de repas et l'aide de nuit à domicile. **L'APA en établissement** aide à payer une partie du tarif dépendance facturé aux résidents des EHPAD. Elle est versée sous forme de forfait aux EHPAD et directement aux bénéficiaires lorsqu'ils sont en accueil familial.

La Prestation de compensation du handicap (PCH) comprend l'aide humaine (services autonomie à domicile - SAD, particuliers employeurs gré à gré et mandataires, aidants familiaux, forfaits cécité/surdité) et les autres aides (aides techniques, aides à l'aménagement du logement et au transport, aides spécifiques ou exceptionnelles, aides animalières). Elle intègre également **une aide à la parentalité pour les parents bénéficiaires de la PCH**. Depuis 2023, l'octroi de la PCH a été élargi aux handicaps psychiques, mentaux, cognitifs et aux troubles du neurodéveloppement.

Le Fonds de compensation du handicap est un dispositif qui intervient en complément de la PCH, hors aides humaines. Le domaine d'intervention concerne les aides techniques, l'adaptation du logement et du véhicule, les charges exceptionnelles. Outre le Département, le Fonds de compensation du handicap est financé par différents contributeurs dont la CPAM, l'Etat et la Mutualité sociale agricole (MSA).

Collèges Jeunesse



BUDGET 2026

65,9M€

Le Département mobilisé pour construire l'avenir du territoire avec les citoyens de demain

La collectivité fait de l'accompagnement des jeunes une priorité, convaincue que leur formation et leur engagement constituent les fondements du développement futur du territoire. Pour éveiller l'esprit de ces adultes en devenir, favoriser leur épanouissement et leur engagement dans la société, le Département déploie un ensemble d'actions à destination des jeunes, à différentes étapes de leur vie. Dès le collège, il veille à leur offrir les conditions nécessaires à leur réussite et à leur épanouissement, en favorisant l'accès au numérique, à la culture et à la pratique sportive, tout en les sensibilisant à la citoyenneté. À mesure qu'ils avancent dans leur parcours, la collectivité les soutient également dans leur insertion professionnelle, tout en les encourageant à participer à la vie citoyenne héraultaise.

Collèges

Le Département conduit une politique volontariste pour garantir à chaque collégien les mêmes perspectives de réussite et d'épanouissement. Il investit dans la construction et la rénovation d'établissements performants sur le plan énergétique, veille à la qualité de la restauration scolaire en privilégiant des produits biologiques et locaux, et mise sur le numérique éducatif.



BUDGET

67,9 M€

LES COLLÈGES



56 565

collégiens en 2026

41

halles de sport

852

agents techniques

10

collèges équipés d'un gymnase

84

collèges comprenant l'Établissement Public d'Enseignement International à Montpellier (EPLEI)

Des collèges qui réduisent leur empreinte carbone

En 2026, le Département poursuit ses investissements en les ajustant aux effectifs scolaires et aux besoins des établissements. À travers le Plan Collèges 2021-2028, la collectivité s'attache à offrir aux collégiens héraultais des conditions d'accueil optimales en menant des opérations de construction, de réhabilitation et d'équipement des établissements, tout en s'inscrivant dans l'engagement politique du mandat vers un parc de bâtiments éco-responsables.

Construction de nouveaux collèges

- **Restitution de la seconde phase des travaux du collège de Maraussan** – Labellisé Bâtiment durable Occitanie (BDO) niveau Or, la construction du collège s'appuie sur l'utilisation de matériaux biosourcés, une orientation nord-sud optimisée, des espaces verts irrigués par les eaux de pluie, un système modulaire, la géothermie...

Rénover et adapter les bâtiments aux effectifs scolaires en 2026

- **Extension de la demi-pension** : Collège Le Béranger à Baillargues et Collège Victor Hugo à Bessan
- **Extension de l'établissement** : Collège Vincent Badie à Montarnaud
- **Réhabilitation de l'établissement** : Collège Jules Ferry à Cazouls-lès-Béziers, Collège des Garrigues à Montpellier (préfiguration dès 2026 des classes à horaires aménagés en arts numériques)
- **Opération de travaux** : Collège Frédéric Bazille à Castelnau-le-Lez et Collège François Villon à Saint-Gély-du-Fesc.

Amélioration du collège François Mitterrand à Clapiers

- **Travaux de rénovation thermique** : Collège Frédéric Mistral à Lunel
- **Raccordement au réseau de chaleur urbain** : Collège François Rabelais à Montpellier

Autres projets en cours :

- **Collège de la Voie Domitienne** : reprise de la structure de l'étanchéité et des sols sportifs de la halle de sport
- **Collège des Écrivains combattants à Saint-Gervais-sur-Mare** : remplacement de la passerelle piétonne

L'INFO EN +

Veiller au bon fonctionnement des établissements héraultais

Avec l'ouverture de deux nouveaux établissements en 2025, le Département de l'Hérault porte désormais à **84 le nombre de collèges** dont il assure les compétences en matière de **construction, d'entretien et d'équipement**. Au-delà de garantir aux élèves un environnement propice à leur épanouissement et à la réussite de leurs apprentissages, la collectivité attribue des **dotations annuelles** destinées à assurer le **bon fonctionnement des établissements**. Ces crédits concourent notamment à la prise en charge des dépenses d'entretien courant des locaux (énergie, fluides), des équipements, du mobilier ainsi que des besoins inhérents à la vie scolaire, tels que les activités sportives et les projets éducatifs.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Département engagé pour le bien-être et la sécurité des élèves

Le Département place le bien-être des collégiens au cœur de ses actions, en veillant à promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, l'inclusion et l'accessibilité pour tous. Afin de prévenir les **situations de harcèlement** et d'améliorer la qualité de vie scolaire, des aménagements spécifiques sont réalisés au sein des établissements, tels que l'organisation de cours par niveaux, la création d'îlots favorisant les échanges ou encore l'installation de sas d'entrée.

La collectivité renforce également la **sécurité des collèges** grâce à des équipements de contrôle des accès, à la présence d'agents d'accueil dans chaque établissement et à la mise en place de dispositifs de formation et d'alarmes intrusion.

Un soutien au numérique éducatif

Convaincu que le numérique constitue un levier pour faire évoluer le système éducatif, le Département développe une stratégie ambitieuse en matière de numérique éducatif.

Une nouvelle méthode pour le numérique éducatif

Pour offrir les meilleures chances de réussite, lutter contre la fracture numérique et le décrochage scolaire, le Département poursuit son Schéma directeur du Numérique, de l'Éducation et de la Jeunesse 2024-2028, se déclinant en plusieurs actions :

- Augmentation du **débit internet** dans tous les collèges
- Mise en place du **Dialogue Numérique des Collèges**, permettant d'ajuster les

équipements informatiques fournis par le Département aux besoins pédagogiques de chaque établissement, en concertation avec les équipes éducatives.

- Poursuite du **programme GSIC 2.0** (Gestion du Système d'Information des Collèges) visant à harmoniser et moderniser la gestion des équipements numériques des collèges.
- Déploiement depuis 2023 de **l'Espace Numérique de Travail** renouvelé, visant à faciliter les échanges entre élèves, enseignants, parents et personnels.
- Déploiement **du wifi pédagogique** dans 56 établissements en 2026

L'Hérault : un des premiers territoires numériques éducatifs de France

Le Département participe à cette expérimentation nationale portée par le Secrétariat général de l'investissement et le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, en lien avec la Banque des territoires, le Réseau Canopé et le GIP Trousse à projets via le Plan France 2030.

Les **21 collèges** déjà dans l'expérimentation sont rejoints par les 2 nouveaux collèges de Maraussan et Juvignac. **L'objectif : mieux équiper les établissements** en matériel, former et mettre à disposition des enseignants des ressources pour développer la pédagogie via le numérique et accompagner les parents.

Proposition d'interview avec nos élu·e·s sur la jeunesse et les collèges

Pages suivantes

- **Renaud CALVAT**, Vice-président délégué à l'éducation et aux collèges
- **Julie GARCIN-SAUDO**, Conseillère départementale déléguée à la démocratie citoyenne et jeunesse

Des initiatives concernant le numérique pour tous : exemple du fablab au collège de Maraussan

Avec l'ouverture de son Fablab en septembre 2026, le collège de Maraussan bénéficiera d'un véritable **espace propice à l'innovation numérique et à l'interdisciplinarité**.

Ce lieu de fabrication, de création et de partage a été pensé pour **l'apprentissage des élèves** mais aussi comme **un tiers-lieu** pouvant, à terme, accueillir d'autres publics. Le Fablab est avant tout un lieu de réflexion et de conception où se mêlent les idées des uns avec le savoir des autres.

Le Fablab n'est pas une salle comme les autres : il n'est pas réservé à une discipline ou à un niveau scolaire et pourra servir à créer des outils pédagogiques pour les écoles, des objets utiles aux habitants, des créations locales, des maquettes pour la commune... A ce titre, il est constitué de plusieurs zones :

- Une **zone d'accueil et documentation**, pour les rencontres, expositions et lectures, avec du mobilier adapté,
- Une **zone d'idéation**, pour les échanges d'idées et la préparation de la fabrication, avec des tables en îlots pour le travail en groupe, des ordinateurs portables et un écran numérique interactif mobile,
- Une **zone de fabrication**, dédiée à la pratique, avec des tables établis occupés par les machines numériques de dernière génération (imprimantes 3D et sublimation, découpeuse laser, scanner 3D, presse à transfert...),
- Une **zone de stockage** spécifique pour les matières premières (papiers, bois, tissus, verres...) et les produits à risque (détergents, dégraissants, huiles...).

Restauration scolaire : concilier repas sains et filières local

LA RESTAURATION SCOLAIRE



Bien manger à la cantine pour tous les collégiens et au prix juste est une priorité pour le Département, qui assure la compétence Restauration pour 59 collèges publics. Faisant de la santé des adultes de demain une priorité, la collectivité s'illustre par sa politique anti-gaspillage alimentaire, zéro plastique et des assiettes bio à 75 %, tout en soutenant les producteurs locaux et les circuits courts.

Renouvellement des denrées alimentaires

Dans le cadre du **renouvellement des marchés de denrées alimentaires pour la période 2026-2030**, trois séances de dégustation ont été organisées, offrant aux collégiens l'opportunité d'apprécier et d'évaluer les produits susceptibles de composer leurs futurs repas. Au-delà du recueil de leur appréciation, ces temps participatifs concourent à **l'évaluation de leur satisfaction et à la prévention du gaspillage alimentaire**.

Soutenir les producteurs héraultais

Le Département porte une attention particulière à la qualité des produits, leur provenance et aux pratiques environnementales utilisées. Cette attention prend la forme d'un véritable partenariat mis en place dès le lancement du marché, permettant d'offrir sur le plateau des collégiens des **produits sains, biologiques, durables** et de **soutenir les producteurs locaux**.

+ d'informations sur : moncollege.herault.fr

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, différentes actions sont mises en place, comme les **pesées comparatives**, **l'installation de stands de découpes de fruits**, **la diminution de commandes d'entrée**, **le libre-service**, **les tables de tri...**

Aide à la restauration des collégiens

Dans son engagement en faveur d'une alimentation saine et locale dans les assiettes des élèves, la collectivité a fait le choix de soutenir toujours plus les familles en proposant un **nouveau barème d'aides en 2025**, plus avantageux pour les bénéficiaires. L'aide, selon les ressources des familles, peut être comprise entre 0,30 € et 3,60 € par repas. Ainsi, **10 445 bénéficiaires** peuvent profiter de l'Aide à la Restauration des Collégiens. Le coût réel de production d'un repas s'élève à 10,50 €, tandis que le tarif maximal facturé aux familles est plafonné à 4,60 €, soit un prix de vente compris entre 1 € et 4,60 € selon les situations.

Cultiver la santé

L'initiative « **Projet Zéro Expo dans les collèges de l'Hérault** » axé sur l'alimentation et la santé, qui vise à sensibiliser et à engager les jeunes dans des actions concrètes, poursuit son déploiement en 2026 autour de **5 actions** : un jeu concours interactif, le relai des bonnes pratiques par des élèves ambassadeurs, la composition d'un menu 100% bio, l'implication des familles pour renforcer la cohérence éducative et le suivi du gaspillage alimentaire.

Pour garantir une haute qualité des repas en continu, **le Laboratoire départemental vétérinaire de l'Hérault** contrôle régulièrement la qualité sanitaire des repas servis dans tous les collèges.

Le Département engagé pour la planète avec la démarche « Zéro plastique »

Le Département poursuit la suppression du plastique dans ses cuisines en déployant des bacs gastronomes en inox. **65 % des unités sont déjà équipées**. L'aménagement des UPC de Lansargues et Saint-Clément-de-Rivière en 2027 permettra d'atteindre à l'horizon 2028 **100 % des UPC équipés en inox**. Cette démarche s'accompagne de travaux, d'équipements dédiés et de la fin des cuissons en barquettes plastiques dans les cuisines départementales.

À ce jour, **24 collèges** sont déjà engagés dans la démarche, dont 9 établissements sur le bassin Ouest et 7 sur le bassin Est qui sont déjà à 100 % d'inox. Pour appuyer la démarche, le Département **supprime définitivement toutes les cuissons en barquette plastique** dans les 5 UPC gérés la collectivité.

Jeunesse et participation citoyenne

En 2026, le Département réaffirme sa volonté de valoriser l'expression et l'engagement des jeunes du territoire. Leur participation à la vie sociale, culturelle et économique est encouragée à travers des dispositifs de participation citoyenne, des initiatives innovantes au sein des collèges ainsi que des actions favorisant l'accès aux métiers d'avenir. Conscient des enjeux économiques et sociaux actuels, le Département oriente prioritairement son action vers des projets et partenariats en faveur de l'emploi durable. L'ensemble de ces politiques, destinées aux 11-25 ans, vise à élargir leurs perspectives et à les accompagner afin qu'ils prennent pleinement part aux transformations du monde contemporain.



BUDGET

1,2 M€

Des actions concrètes pour une jeunesse engagée dès le plus jeune âge

Soutenir des projets pédagogiques et citoyens

Les **Actions éducatives territoriales (AET)**, dont les actions pour l'Éducation Artistique et Culturelle, qui soutiennent des projets pédagogiques des établissements sur les thématiques de la participation, de l'engagement et de la citoyenneté des collégiens, se poursuivront en 2026 dans nos collèges. Une grande attention sera portée aux besoins des élèves, selon des critères partagés avec l'Éducation nationale.

Des journées pour découvrir la vie citoyenne et civique

Le Département organise des **journées mensuelles de sensibilisation à l'engagement et à la citoyenneté** pour les collégiens de l'Hérault. L'accueil de classes tout au long de l'année scolaire permet à près de **217 élèves** de mieux comprendre les missions, le fonctionnement et l'organisation du Département

et de vivre une expérience immersive sur la fonction d' élu au sein de l'hémicycle, suivie d'un échange avec un élu départemental.

Participer au financement de projets collectifs

Le Département encourage toutes les formes de participation et d'engagement citoyen des jeunes. À ce titre, il cofinance des **projets collectifs** à l'initiative des collégiens ou portés par des jeunes hors temps scolaire afin de renforcer leur engagement et leur autonomie.

Vers la découverte d'une multitude de métiers

Dans le cadre de sa politique Jeunesse en direction des collégiens, le Département a fait de la « découverte des métiers et du monde professionnel » un axe d'intervention prioritaire, visant à ouvrir les champs des possibles, à

contribuer aux choix d'orientation et à la construction de parcours d'avenir choisis.

A travers la mobilisation de ses services et la structuration d'une offre d'accueil de stages en 3^{ème}, le Département propose la découverte de nombreux métiers liés à ses champs d'interventions prioritaires : solidarité, aménagement du territoire, préservation de l'environnement et de la biodiversité, éducation, mobilité durable, numérique... Autant d'occasions d'observer et de comprendre les enjeux et la spécificité du service public.

120 offres sont ainsi diffusées chaque année sur le [site Internet de la collectivité](#) au bénéfice de collégiens issus de tout le territoire héraultais.

Faciliter le transport des élèves

Une enveloppe est dédiée à la **participation de la prise en charge des frais de transport** afin de permettre aux élèves de bénéficier de l'offre éducative, en priorité sur les sites départementaux.

Vers une insertion sociale et professionnelle des jeunes durable

Assurer une cohérence éducative avec le programme JEUN'HERAULT

Le Département s'engage pour **accompagner les jeunes**, notamment celles et ceux qui se questionnent sur leur avenir, en ouvrant ses portes lors de **sessions de découverte des métiers** (filiales agricole, viticole, maritime, alimentaire...). Le dialogue de ces jeunes avec les acteurs économiques de nos territoires ouvre le champ des possibles **et favorise les choix de formation**. Engagé pour l'insertion professionnelle des 18- 25 ans, le Département les accompagne sur le chemin de l'autonomie en partenariat avec le réseau des Missions locales des jeunes.

Cibler des cofinancements autour de projets structurants

Le partenariat avec les **7 Missions locales des jeunes de l'Hérault** se poursuit en 2026, autour d'actions permettant à des groupes de jeunes d'améliorer leur confiance en eux et les

compétences socio professionnelles nécessaires à une entrée pérenne dans le monde du travail.

Un soutien au déploiement de l'information de proximité

À l'**Espace Jeunes citoyens de Pierresvives**, **2920 jeunes** bénéficient chaque année de l'offre de service proposée en **partenariat avec le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ)** et Info Jeunes Hérault autour d'animations thématiques sur les métiers, la santé, l'engagement, etc. Un espace multimédia et un centre d'information et de documentation constamment actualisé y sont mis à leur disposition, en accès libre.

Aider des projets associatifs à prendre vie

Cette année encore, le Département de l'Hérault soutient le **maillage territorial des associations de jeunesse** et leurs actions visant à l'émancipation des 11-25 ans.

Venir en aide aux jeunes en situation de précarité

Le Fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ), un instrument de lutte contre la précarité des jeunes

Le FDAJ, dédié aux jeunes entre 18 et 25 ans, non étudiants, sans ou avec de faibles ressources, **attribue des aides financières ponctuelles** pour faire face aux **besoins urgents** pour tous les domaines de la vie quotidienne : subsistance, formation, dépenses de santé... Véritable instrument de lutte contre

la précarisation des jeunes, cette aide favorise leur insertion professionnelle et sociale. En 2024, **700 personnes** ont bénéficié du FDAJ. Le Département participe également au **financement de projets et d'actions collectives** dans une logique d'accompagnement des parcours des jeunes, avec pour objectif de rompre les situations d'isolement, de réinstaurer la confiance, de gagner en autonomie et de stimuler l'engagement dans la durée.

Environnement

Un cap maintenu pour un développement durable de l'Hérault

Dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires accrues, le Département réaffirme son engagement en faveur de la préservation de l'environnement, tout en veillant à maintenir les dynamiques essentielles à l'attractivité du territoire. À travers une action volontariste, la collectivité œuvre à la protection des espaces naturels, accompagne la transition des filières agricoles et conchylicoles vers des pratiques durables, et s'inscrit elle-même dans une démarche de sobriété visant à réduire son empreinte environnementale.



BUDGET 2026

62,4 M€

Protection du patrimoine naturel héraultais

Le territoire héraultais se distingue par une richesse exceptionnelle de paysages, de biodiversité et de ressources, aujourd'hui fragilisée, comme ailleurs, par les effets des activités humaines, en particulier le changement climatique. Face à ces enjeux, le Département se mobilise pleinement pour en assurer la préservation.



BUDGET

12,2 M€

Gérer la ressource en eau pour l'avenir

Depuis plusieurs décennies, la collectivité s'est engagée dans une politique affirmée de gestion de l'eau, des milieux aquatiques et des risques naturels. Conduite dans un cadre partenarial fort, l'action du Département se décline à plusieurs niveaux.

L'entretien et la surveillance de notre patrimoine hydraulique

15 ouvrages (barrages, seuils en rivières, stations de pompages) répartis sur le territoire visent à répondre aux nombreux usages des Héraultais au travers de l'irrigation, la

protection contre les risques naturels ou encore le tourisme. En 2026, la priorité sera donnée au renforcement de sécurité de deux grands barrages départementaux du Salagou et des Olivettes. Ces **barrages sont des ressources en eau stratégiques** pour les usages qui en dépendent : irrigation agricole, alimentation en eau potable, soutien d'étiages, loisirs...

Des partenariats renouvelés

En matière de gouvernance, l'adoption en février 2026 d'un troisième **accord-cadre entre le Département et l'Agence de l'eau** réaffirme un partenariat historique en faveur d'une gestion équilibrée de la ressource en eau pour la période 2025-2030.

Le Département reste toujours présent auprès des syndicats de bassin (les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin) dont il est membre, qui portent les stratégies globales de gestion de l'eau et des risques à l'échelle des bassins versants. Plusieurs de ces EPTB ont engagé des études prospectives de la ressource en eau à l'horizon 2050, essentielles pour définir une trajectoire permettant de satisfaire les besoins du territoire à cet horizon.

Reprise du suivi de la qualité des eaux superficielles

En 2026, le Département relance le **suivi de la qualité des eaux superficielles**, afin de poursuivre une démarche engagée depuis 23 ans pour évaluer l'état des milieux aquatiques. Appuyé sur des analyses complètes et régulières, ce dispositif contribue à mesurer l'efficacité des actions menées, avec un **financement possible à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau**.

L'Observatoire départemental de l'environnement

L'Observatoire départemental de l'environnement, l'eau, la climatologie et le littoral poursuit son **évolution dans un objectif de partage de la connaissance auprès de nos partenaires et du grand public**. Plus de **90 millions de données** sont traitées, et ce chiffre est en constante augmentation. Cette année, la refonte du portail sera réalisée, permettant d'accéder à la connaissance à différents niveaux : grand public sous une forme vulgarisée, « aller plus loin » pour les partenaires et techniciens, enfin accéder à des données d'un niveau expert.

Préserver les Espaces naturels sensibles (ENS)


Dans le cadre de sa politique Espaces naturels sensibles, le Département a acquis près de 9 500 ha d'espaces naturels sensibles dont plus de 70% de forêts ou zones humides, pour en faire le patrimoine de tous les Héraultais, tout en protégeant leur faune et flore.

Les ENS, socle de la politique environnementale du Département

En 2026, le Département poursuivra sa politique **de préservation des sites** présentant un intérêt écologique majeur comme l'étang de l'Or, la Basse Plaine de

l'Aude, le Canal du Midi ou l'étang de Capestang. L'acquisition ciblée de parcelles permettra de préserver, restaurer des prairies humides, de mettre en place des zones de quiétude et de gérer ces habitats naturels, bien commun de tous. Cette année, le Département renforcera la **maîtrise foncière au sein des Schémas d'Intervention Foncière et autour de ses domaines**, tout en engageant une réflexion visant à **valoriser l'eau sous toutes ses formes** dans les Espaces Naturels Sensibles, afin de faire découvrir au public la richesse des milieux aquatiques et humides, tant sur le plan naturel que patrimonial.

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES DU DÉPARTEMENT



9 500	hectares d'espaces à valoriser, entretenir et protéger
3 800	hectares occupés par l'activité pastorale
7 854	espèces constituant la faune et la flore de ces espaces
27	domaines départementaux
110	sites

Sensibiliser des enjeux environnementaux avec la MDE

Les domaines départementaux, ouverts au public, permettent de sensibiliser les habitants aux enjeux environnementaux, dont la Maison départementale de l'environnement (MDE).

Implantée au cœur du domaine départemental de Restinclières, la **Maison Départementale de l'Environnement (MDE)** déploie, dans un cadre naturel remarquable, une offre structurée de sensibilisation à l'environnement et au développement durable à destination de publics variés. Elle joue un **rôle central en matière d'éducation**, en particulier auprès

des collégiens, tout en accompagnant différents acteurs dans l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement et en valorisant les espaces naturels et le patrimoine départemental. Par ailleurs, la MDE assure la coordination de la gestion et de l'entretien du domaine, en lien avec les services compétents, afin de garantir sa préservation et son aménagement. En 2026, elle poursuivra le **développement d'actions innovantes** dans un cadre budgétaire maîtrisé, tout en renforçant sa présence sur l'ensemble du territoire départemental.

Des actions de prévention toute l'année

Pour entretenir les espaces naturels sensibles, mais aussi les forêts et les sentiers de randonnées de l'Hérault, le Département dispose de deux services, véritables sentinelles de l'environnement.

Des services qui veillent à l'entretien et à la préservation de notre territoire

100 forestiers-sapeurs préservent 200 000 hectares de garrigues, bois et forêts (débroussaillage, élagage, entretien des équipements de Défense des Forêts Contre les Incendies - DFCI) et surveillent les mois d'été les départs de feux en complémentarité avec l'action du SDIS.

26 rando-pisteurs entretiennent 555 km de sentiers de randonnée pédestre et 542 km de voie verte Passa Méridia. Dotés d'une cartographie précise détaillant **les pratiques adaptées à chaque lieu en fonction des espèces** (choix des outils, de la saisonnalité, protocole de fauche), ils débroussaillent, élaguent, reconstruisent les murs en pierre sèche, réalisent des caladages, assurent le balisage et posent la signalétique, favorisent et surveillent la biodiversité.

16 jardiniers entretiennent les espaces verts des bâtiments départementaux ou encore les domaines, soit 106 hectares de parc et jardin sur plus de 110 sites. Leurs pratiques sont raisonnées et des expérimentations en cours visant à l'économie de la ressource en eau.



BUDGET

8 M€

Une stratégie pour répondre aux enjeux présents et à venir sur le littoral héraultais

La préservation du littoral est l'un des 13 engagements du mandat.

Le Département, à travers sa stratégie Hérault Littoral qui concerne **49 communes** (bord de mer et rétro littoral), porte une vision stratégique à long terme et répond à **différents objectifs** : la gestion des risques, l'adaptation de l'économie du littoral au changement climatique, l'inclusion et l'accès au littoral pour tous, la sensibilisation du grand public aux enjeux du littoral, les équilibres entre le littoral et l'intérieur des terres...

En 2026, le Département poursuivra **l'adaptation de ses politiques départementales** aux risques littoraux et au changement climatique, en s'appuyant sur les **connaissances nouvellement produites** : ports, routes, espaces naturels sensibles, tourisme...

Les travaux menés dans le cadre du **projet de recherches « Habitat, vulnérabilités sociales et risques littoraux »** avec l'Agence Nationale Recherche Technologie et l'Université Paul Valéry de Montpellier, permettant d'établir une sociologie des personnes menacées par le recul du trait de côte, seront déclinés de manière opérationnelle, par un travail collaboratif entre directions de la solidarité, de l'habitat et des risques.

Grâce à la poursuite du déploiement de l'Observatoire citoyen du littoral à travers les **3 bornes et de nouvelles bornes en cours de déploiement**, les démarches de sensibilisation du grand public seront amplifiées, nourries par l'acquisition de connaissances au fil de l'eau.

Les actions de mise en valeur du littoral comme le **Conchylitour** seront poursuivies cette année encore.

LE LITTORAL



90 kilomètres de côtes

24 000 hectares d'étangs et de lagunes

68 sites de baignade en mer

80% de l'offre touristique menacée par le réchauffement climatique

Vers un tourisme plus durable et responsable



BUDGET

7,4 M€

Premier département touristique d'Occitanie, le Département de l'Hérault poursuit une stratégie visant à renforcer l'attractivité du territoire tout en promouvant un tourisme durable, respectueux du patrimoine, des paysages, du littoral, de la ressource en eau et du foncier.

Afin de préserver le littoral, le Département veille à mieux répartir la fréquentation touristique entre le bord de mer et l'arrière-pays, ainsi qu'entre la période estivale et le

reste de l'année : Tel est l'objectif du **Schéma départemental pour un Tourisme Durable et Responsable 2022-2028**.

Un outil pour rééquilibrer l'offre touristique sur l'ensemble du territoire

En 2025, un projet innovant piloté par Hérault Tourisme a été déployé, dans le but de développer l'offre touristique en milieu rural en favorisant la reprise d'activités et l'implantation

de projets durables, adaptés aux besoins des territoires et aux attentes des clientèles. Celui-ci repose sur la constitution d'un portefeuille d'opportunités foncières et immobilières et sur une prospection active pour attirer des investisseurs, dispositif reconduit en 2026 avec Géolink. Fin 2025, les résultats confirment son intérêt, avec 12 offres qualifiées mises en avant et 19 porteurs de projets potentiels identifiés.

Le Département met en valeur ses paysages remarquables

L'Hérault se distingue comme le premier département français en nombre de Grands Sites de France, avec **quatre sites labellisés** — les Gorges de l'Hérault, le Cirque de Navacelles, le Grand Site Salagou–Cirque de Mourèze et la Cité de Minerve, des Gorges de la Cesse et du Brian. Pour ce dernier, labellisé pour une durée de 8 ans en décembre 2025, un programme d'actions sera déployé et mis en œuvre en 2026 sur le territoire de Minerve. Le Canal du Midi–Béziers Méditerranée a engagé une démarche pour obtenir ce label.

Parallèlement, l'année 2026 constitue une **étape décisive pour la candidature du Géoparc Terres d'Hérault** à l'inscription au patrimoine de l'UNESCO, avec une décision attendue en avril. L'Hérault étant le premier Département à s'engager dans une telle démarche, cette reconnaissance mettrait en lumière la richesse géologique exceptionnelle du territoire et renforcerait son rayonnement à l'international.

Dans une logique de **mutualisation et de cohérence des politiques publiques**, ces démarches structurantes sont, depuis le 1^{er} janvier 2026, pilotées par **l'EPA Terres d'Hérault**, dont les missions visent à gérer le Géoparc Terres d'Hérault et le syndicat mixte Salagou–Cirque de Mourèze.

La promotion du tourisme social, solidaire et de proximité

Avec de nombreux sites labellisés « **Tourisme & Handicap** », « **Hérault destination accessible** » ou « **Destination pour tous** », un site dédié aux personnes en situation de handicap (herault-mobility.fr), le Département promeut un tourisme inclusif et solidaire. Après sa présentation en 2025, le guide à destination des travailleurs sociaux en faveur du départ en vacances et de l'accès aux loisirs pour tous sera appliqué et diffusé en 2026.

Engagé aux côtés des partenaires des filières touristiques

En 2025, le Département a mené, avec ses partenaires, plusieurs actions structurantes pour soutenir la filière touristique, notamment en accompagnant les campings sur les enjeux d'économies d'eau et de gestion du littoral.

Il poursuivra en 2026 son appui à la Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air Occitanie (FHPA) afin de répondre aux défis environnementaux, en particulier face au recul du trait de côte.

La poursuite de démarches innovantes, leviers d'un Département en mouvement

Concepts inédits créés par le Département, **l'Oenotour et le Conchylitour** invitent les visiteurs à découvrir les savoir-faire de ces filières héraultaises d'excellence. Par ailleurs, le **déploiement d'une marque de destination** visera à fédérer l'ensemble des acteurs autour des valeurs portées par le Département en matière de tourisme durable.

Avec plus de 4 000 km d'itinéraires cyclables/voies vertes, la promotion du tourisme à vélo continuera à être un axe fort, favorisant ainsi les mobilités décarbonées.

LE TOURISME



- 1^{er}** département touristique d'Occitanie
- 54 millions** de nuitées touristiques en 2025
- 1,7 milliard** de chiffre d'affaire
- 35 700** emplois direct dans l'Hérault
- 2^{ème}** rang des destinations domestiques choisies par les touristes français

Soutenir les filières face au défi climatique

Véritables piliers de l'économie héraultaise et importants pourvoyeurs d'emplois, le tourisme et l'agriculture constituent des leviers essentiels de l'attractivité du territoire. Le Département les accompagne afin de les aider à s'adapter aux évolutions climatiques.



BUDGET

3,7 M€

Œuvrer pour une agriculture résiliente

L'AGRICULTURE



- 2^{ème}** PIB du Département
- 2^{ème}** département viticole de France
- 7 188** exploitations dans l'Hérault
- 25 000** actifs

La stratégie agricole du Département s'articule autour de trois priorités : la durabilité face au changement climatique, la qualité alimentaire et la préservation du foncier agricole. Elle se décline en un ensemble d'actions visant à soutenir les agriculteurs, sécuriser les productions, favoriser l'innovation, préserver les terres et développer les territoires ruraux, notamment à travers l'agritourisme et l'œnotourisme.

Un plan pour lutter contre les effets du changement climatique

Pour accompagner les viticulteurs vers une agriculture plus verte et résiliente, le Département poursuit la stratégie **Hérault Irrigation 2018-2030**, pour préserver le potentiel d'une agriculture diversifiée face aux impacts de la sécheresse. Hérault Irrigation comprend aussi d'autres volets d'adaptation

au changement climatique, notamment l'évolution du matériel végétal vers des formes plus résistantes à la sécheresse.

Pour sécuriser les productions, le Département engagera en 2026 la **phase d'avant-projet détaillé pour les retenues hivernales sur les sites de Pouzolles l'étang et Florensac**. Les projets envisagés à **Magalas et Caussiniojols** restent conditionnés à la réalisation de celui de Pouzolles et seront étudiés dans un second temps.

Ces retenues hivernales permettraient :

- Un apport complémentaire d'eau aux agriculteurs et le **développement d'activités agricoles alimentaires**, comme le maraîchage
- Une **sécurisation supplémentaire face aux risques d'incendies**

- Le maintien d'une activité agricole et rurale, ainsi qu'une qualité de vie locale

Vers une réduction des impacts de la nouvelle ligne ferroviaire Montpellier-Perpignan

Pour réduire les impacts de la nouvelle ligne ferroviaire Montpellier-Perpignan, le Département accompagne au titre de sa compétence les **commissions locales** dans la poursuite d'études d'aménagement foncier visant à limiter les impacts sur les exploitations agricoles et forestières, notamment sur la zone de l'appellation Picpoul. Dans ce cadre, une **consultation de prestataires sera lancée en 2026**, avec un financement en partenariat avec SNCF Réseau, dont le remboursement débutera à partir de 2027.

Une action solidaire en période de crise

Afin de soutenir l'agriculture agricole et rurale, le **dispositif REAGIR**, qui accompagne les exploitants agricoles en difficulté grâce à des diagnostics et des solutions adaptées, sera reconduit en 2026 au vu de ses résultats probants. Il a permis à 70 % des bénéficiaires de retrouver une activité viable et a déjà soutenu plus de 5 % des exploitations héraultaises, dans un contexte de demandes en forte hausse.

Une aide pour financer des projets portés par des territoires ruraux

Par ailleurs, le Département soutient le développement rural à travers le programme **LEADER 2023-2027**, en mobilisant des fonds européens complétés par des contreparties nationales afin de financer des projets locaux. Ce dispositif permet d'accompagner les territoires ruraux, avec une priorité donnée en 2026 aux actions liées à l'œnotourisme, au Plan Alimentaire Territorial et au Géoparc.

Offrir un soutien aux filières maritimes

Le Département accueille sur ses ports plus de la moitié des entreprises conchylicoles, et l'Hérault concentre 90 % de la production méditerranéenne.

Apporter un soutien aux filières pêche et conchyliculture et à l'élevage

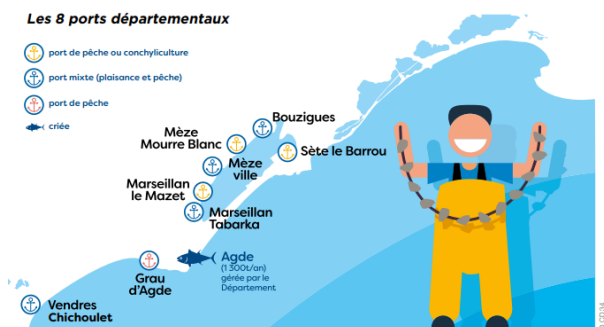
La filière conchylicole a été fortement fragilisée par une crise liée à la **détection d'un Norovirus**, ayant entraîné fin 2025 l'interdiction de commercialisation des coquillages de la lagune de Thau et d'importantes pertes économiques. Fin 2025 et début 2026, une crise inédite liée au Norovirus, cumulée à une forte mortalité, a frappé la filière. La fermeture prolongée du bassin de Thau a durement touché **les 380 entreprises** présentes et suscité de vives inquiétudes.

En réponse, le Département a mis en place, en lien étroit avec la profession conchylicole, la Région Occitanie et Sète Agglopôle, un plan de soutien :

- Une aide d'urgence de 500 000 euros par collectivité
- Une **exonération des redevances** portuaires sur le Barrou à Sète, les Mazets à Marseillan et le Mourre Blanc à Mèze
- Une étude de faisabilité de mise à l'abri des coquillages durant les périodes de productions importantes
- Un plan de communication pour relancer la consommation

Par son laboratoire vétérinaire départemental, le Département aide également cette filière à **garantir la sécurité sanitaire des aliments** tout au long de la chaîne, en proposant analyses, audits, conseils et formations accessibles à tous, et conforte le positionnement du Département comme acteur de premier plan de cette filière. En 2026, il renforce sa présence sur le terrain, notamment pour les contrôles alimentaires, l'accompagnement des structures de restauration et la formation des acteurs concernés.

La collectivité est également compétente pour gérer et entretenir **8 ports départementaux et**



sa criée pour que les producteurs bénéficient d'installations durables et de conditions de travail optimales. En 2026, elle poursuit leur adaptation aux évolutions économiques et environnementales.

Cette année, la collectivité prévoit l'aboutissement de **divers projets structurants** :

- Modernisation des infrastructures conchylocoles
- Déploiement du Conchylitour, avec notamment l'agrément de nouveaux mas

Ces actions visent à renforcer l'attractivité, la sécurité et le fonctionnement des sites portuaires, tout en accompagnant durablement les activités maritimes.

En 2025, le Département a signé la **seconde phase du contrat de filière conchylicole**, effectif jusqu'en 2029, permettant d'obtenir un suivi plus fin et régulier. A travers ce dispositif, le Département s'engage à préserver le foncier conchylicole, à valoriser les produits et à promouvoir le tourisme des zones de production, tout en soutenant la filière lors des crises.

L'Œnotour et le Conchylitour : des leviers de diversification et de soutien aux filières

Complémentaires de l'offre balnéaire, l'Œnotour et le Conchylitour contribuent à diversifier l'offre touristique tout en constituant un levier de soutien significatif aux filières agricoles et conchylocoles.

L'Œnotour

Deuxième département viticole et première destination touristique d'Occitanie, l'Hérault dispose de tous les atouts pour s'imposer comme une référence européenne en matière d'œnotourisme. Afin de renforcer le soutien à ses vignerons, de valoriser la singularité de son terroir et de développer le tourisme viticole, le Département a ainsi lancé l'**Œnotour**.

29 Oenorandos et trois autres en cours d'aménagement, invitent à découvrir à pied nos paysages, nos caveaux ou maisons des vins. Un concept créé par le Département de l'Hérault et qui s'exporte en Occitanie...

Le Conchylitour

Inspiré de la réussite de l'Œnotour, le **Conchylitour** lancé à l'été 2024 invite à la découverte de la filière conchylicole du bassin de Thau. 2026 verra la poursuite de ce projet avec une montée en puissance des aménagements nécessaires : parkings, amélioration des pistes cyclables existantes et de la signalisation associée, signalétique dédiée, aménagements paysagers...

En 2026, dans le cadre du Conchylitour, le Département mettra en œuvre les accompagnements des mas partenaires en matière architecturale et paysagère, sur la base du cahier de recommandations du **CAUE**. Via le Comité Régional de la Conchyliculture de Méditerranée, il accompagnera également la montée en gamme des mas partenaires vers un label qualité accueil comme « **Bienvenue à la ferme** ».

L'OENOTOUR



186	caveaux-étape
7	destinations Vignobles & découvertes
24	routes de vins
2	oenovélos
29	oenorandos

LE CONCHYLITOUR



20	mas de dégustation
390	entreprises conchylicoles
6 000	tonnes d'huîtres
2 300	tonnes de moules
90 %	de la production méditerranéenne
10 %	de la production mondiale

Priorité à la sobriété et à la proximité

Le Département, collectivité de proximité, garantit un service public accessible et efficace tant en zones urbaines que rurales. Il accompagne la croissance démographique en construisant et agrandissant des collèges, et en déployant un maillage de services de solidarité facilitant les démarches des habitants.



BUDGET

31 M€

Réduire l'impact énergétique des bâtiments

Qu'il s'agisse de nouvelles constructions ou de la rénovation de bâtiments existants, le Département privilégie des solutions écoresponsables afin de limiter son impact énergétique.

La politique départementale du patrimoine vise à optimiser l'usage des bâtiments en rationalisant les implantations et en mutualisant les moyens, tout en mettant à disposition les propriétés départementales à ses partenaires. Elle s'appuie sur la construction et la rénovation durables, intégrant écoconstruction, performance énergétique et énergies renouvelables, tout en

garantissant qualité de service, accessibilité et entretien des locaux.

Plusieurs solutions sont expérimentées :

- Installer des **réseaux de chaleur renouvelable**, via la géothermie ou le photovoltaïque : après avoir fait du collège du Crès le 1^{er} collège à énergie positive, il va créer deux nouvelles centrales solaires au collège de Saint-Chinian et sur les toits du bâtiment d'Alco 2 après avoir livré une centrale majeure au domaine départemental de Pierrevives.

- **Partager l'énergie en surplus** avec les bâtiments publics, privés ou logements sociaux à proximité, comme il l'a fait au collège de Ganges ou des Aiguerelles à Montpellier, avec un nouveau projet sur la commune de Cessenon.
- **Concevoir les bâtiments selon une approche bioclimatique et miser sur les matériaux locaux et biosourcés**, comme le bois local, et la végétalisation des espaces.

Le Département de l'Hérault, un employeur écoresponsable

Le Département mise sur la **sobriété financière et écologique** dans l'optimisation des sites du Département pour les usagers et les agents.

À l'Hôtel du Département de Montpellier, **un projet d'extension du site d'Alco 2** avec trois modules au-dessus de l'actuel parking est en cours d'étude. Il permettra d'accueillir de nouvelles directions, en plus de la Maison de l'Autonomie et la Direction Enfance et Famille déjà installées.

D'autres mutualisations de site ont été ouverts en 2025 comme les sites de Loupian et Lunel.

L'écoresponsabilité est aussi un choix du Département avec **la promotion de l'autopartage et du télétravail auprès de ces agents ainsi que le verdissement de ses outils et de sa flotte automobile**. Le Département poursuit l'électrification de ses véhicules. Près de 110 véhicules électriques composent aujourd'hui le parc départemental.

Proposition d'interview avec nos élu-e-s sur l'environnement :

- **Claudine VASSAS-MEJRI**, 1^{ère} Vice-présidente déléguée aux solidarités territoriales, à la transition numérique et à l'innovation
- **Christophe MORGO**, Vice-président délégué à l'environnement
- **Jean-Louis GÉLY**, Vice-président délégué à l'économie et au tourisme
- **Yvon PELLET**, Vice-président délégué à l'économie agricole et à l'aménagement rural
- **Jacques RIGAUD**, Vice-président délégué au patrimoine et aux moyens opérationnels

Proximité



BUDGET
192,2 M€

Un soutien adapté et cohérent à chaque collectivité

Appui technique et cofinancement des projets des collectivités, maillage du territoire tant sur le numérique que sur la mobilité, renforcement de la sécurité au travers du SDIS 34, maintien de l'attractivité et de la cohésion au travers d'actions culturelles et sportives, le Département apporte un service public essentiel de proximité, un soutien adapté et cohérent à chaque collectivité.

Solidarités territoriales

Dans un contexte national marqué par de fortes contraintes budgétaires et des attentes renforcées en matière de cohésion territoriale, le Département fait le choix de maintenir son soutien au bloc communal, afin de renforcer l'activité économique locale et accompagner des projets structurants. Cette action financière est indissociable d'une démarche d'animation territoriale, fondée sur l'ingénierie, l'accompagnement de proximité et un dialogue continu avec les collectivités.



BUDGET
17 M€

L'aménagement territorial au plus près du bloc communal

L'aide aux communes constitue un levier essentiel de solidarité territoriale du Département. À travers un soutien financier et un accompagnement technique de proximité des communes, en priorité celles rurales et à ressources modestes, le Département favorise l'émergence de projets structurants adaptés aux besoins locaux, dans une logique de complémentarité avec les autres partenaires publics.

Le **Programme de Sauvegarde de Cofinancement Territorial** (PSCT), mis en œuvre en 2025, est maintenu en 2026 pour soutenir les projets cofinancés au niveau du bloc communal. Il soutient la mise en œuvre d'actions locales répondant aux enjeux d'aménagement, d'attractivité et de transition, tout en garantissant la pérennité et l'optimisation des cofinancements.

Eau potable et assainissement, un appui fort en ingénierie

LA GESTION DE L'EAU



286 adhérents à Hérault Ingénierie
95% de l'eau potable produite dans l'Hérault provient de l'eau souterraine

Le Département est un acteur incontournable du petit cycle de l'eau (eau potable, assainissement). La multiplication des épisodes climatiques et les fortes tensions sur la ressource qu'elles induisent, militent aujourd'hui en faveur d'une poursuite et d'un approfondissement de son action.

Il assure déjà un suivi continu de l'état des eaux souterraines, en qualité comme en quantité. Il contribue également à la préservation de ces masses d'eau essentielles à l'alimentation en eau des Héraultais.

À ses côtés, l'agence départementale **Hérault Ingénierie** dans le cadre des missions d'assistance technique que lui confie le Département, participe à la surveillance des stations d'épuration des collectivités qui en font la demande et à la régularisation de leurs points de captage.

Elle intervient également en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage dans les opérations d'assainissement, d'adduction d'eau potable et d'hydrogéologie.

Afin de conforter son action, notre collectivité a engagé l'élaboration d'une stratégie départementale du petit cycle de l'eau à même de prendre la suite des schémas départementaux d'eau potable et d'assainissement, devenus obsolètes. La démarche doit aboutir à l'établissement d'un plan d'actions à l'échelle départementale pour améliorer la gestion de l'assainissement et de l'eau potable et répondre aux enjeux d'adaptation et de résilience du territoire.

Hérault Ingénierie continuera par ailleurs à répondre aux besoins d'ingénierie des territoires dans tous les autres champs du développement local (aménagement des espaces publics, urbanisme, ingénierie foncière, gestion locale...), en inscrivant son action dans la démarche de transition voulue par le Département.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Des projets pour renforcer l'attractivité

Le Département soutient également les territoires à travers des projets structurants tels que la démarche **Géoparc** ou la stratégie **Hérault Littoral**, qui renforcent l'attractivité tout en répondant aux enjeux écologiques.

+ d'infos sur la fiche « environnement »

Numérique

Le Département a engagé l'aménagement numérique du territoire par le déploiement des infrastructures telles que la fibre optique. Le **taux de couverture** du réseau Hérault Numérique est aujourd'hui de **99 %**, ce qui permet de basculer vers un mode de finalisation de sa complétude visant les 100% (moins de 1000 prises restent à réaliser sur le périmètre initial), de contrôler sa densification (intégration des nouveaux logements) et de s'assurer de sa bonne commercialisation permettant l'équilibre économique de la délégation de service public (DSP).



BUDGET
32,2 M€

L'action évolue et l'accent est désormais mis sur le suivi de la DSP (confiée à Hérault THD), le contrôle de sa commercialisation, de son exploitation et l'étude de sa résilience.

En effet, ce réseau deviendra, après la fermeture du réseau cuivre par Orange d'ici 2030, **le seul réseau filaire télécom disponible** sur la zone d'initiative publique soit 284 communes. Sa résilience est un enjeu majeur pour la fiabilité et la continuité du service public porté par le Conseil départemental.

Sur la base des besoins des territoires et des usagers, le Département met à jour en 2026 **sa stratégie de développement des usages et services numériques** en lien avec les missions des services publics départementaux. Il continuera par ailleurs à fédérer les acteurs publics et privés autour du **Plan de Corps de Rue Simplifié** (PCRS), démarche qui permettra de doter l'ensemble du territoire d'un support de précision pour les informations géographiques.

Le Département déploie également une politique innovante en matière de sécurisation de ses systèmes d'information (*pour en savoir plus, rdv sur la fiche « Administration générale »*)

C'est ainsi que la transition numérique de l'Hérault est en œuvre, tout en maîtrisant les coûts et en optimisant les recettes pour s'adapter à un contexte budgétaire contraint.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Développer l'offre de médiation numérique

Le projet HUB DIGI34 fédère les acteurs publics, privés et associatifs pour développer l'offre de médiation numérique. Une démarche de recherche de financement auprès de l'Europe et de la Région a été initiée afin d'obtenir des fonds FEDER permettant de valoriser les actions. Le montant de subvention FEDER espéré couvrirait quasi intégralement les charges salariales dévolues à ce programme.

LE NUMÉRIQUE



13 329

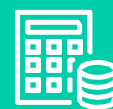
ordinateurs fournis aux collèges

3 500

ordinateurs portables reconditionnés pour soutenir l'action sociale

Routes et mobilités

Avec 4 612 km de routes et 238 km d'aménagements cyclables, le Département est doté d'un réseau important qui demande un entretien régulier, mais aussi la réalisation de nouveaux aménagements pour répondre aux besoins de la population sur le territoire, tout en tenant compte de l'environnement.



BUDGET
70,5 M€

L'année 2025 aura vu la mise en service de plusieurs aménagements, avec notamment le recalibrage de la RD39E6 pour la desserte du nouveau collège de Maraussan, l'aménagement du giratoire à Espondeilhan, les traverses d'agglomérations du Triadou (RD113), d'Aniane (RD27), et de Saint Pons de Thomières (RD612); le traitement de la discontinuité de l'EV8 au-dessus du Grau de Carnon et de la V70 sur la commune d'Entre-Vignes; l'aménagement d'une voie verte entre Capestang et Montady ou encore la reconstruction d'un mur de soutènement à Fraysse sur Agout (RD14).

En 2026 toutes les opérations d'aménagement routier en cours seront poursuivies ou achevées.

- Poursuite des travaux d'aménagement de la section entre St Gely-du-Fesc et l'A750 dans le cadre du projet de 3ème section du **LIEN** ;
- Réalisation de l'échangeur de l'Ardide sur la **rocade nord** de Béziers ;
- Aménagements des traverses d'agglomérations de Pézenas, de Montarnaud, de Vendres ou encore Saint-Chinian.

Plusieurs aménagements cyclables sont également programmés, telles que :

- La liaison cyclable entre Gignac et Saint-André-de-Sangonis

- La piste cyclable avenue Gaston Baissette à Lunel
- La liaison douce Balaruc – Sète – La Peyrade

L'opportunité de financements d'opérations éligibles au fonds vert permet la création de **deux aires de covoiturage** à Aniane et Le Bosc.

A cela viennent s'ajouter les autres dépenses usuelles en investissement liées à la sécurité des usagers et la pérennité du patrimoine (entretien des chaussées du réseau structurant et secondaire, grosses réparations ouvrages d'art, foncier, opérations de sécurité et de réhabilitation, signalisation, mise en valeur du patrimoine des ouvrages d'art).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Département engagé pour l'environnement

Fauchage raisonné, aménagements paysagers, planning de travaux qui tiennent compte des milieux naturels, opération de sensibilisation et de ramassage des déchets Le Département s'engage pour l'environnement et la préservation de la biodiversité.

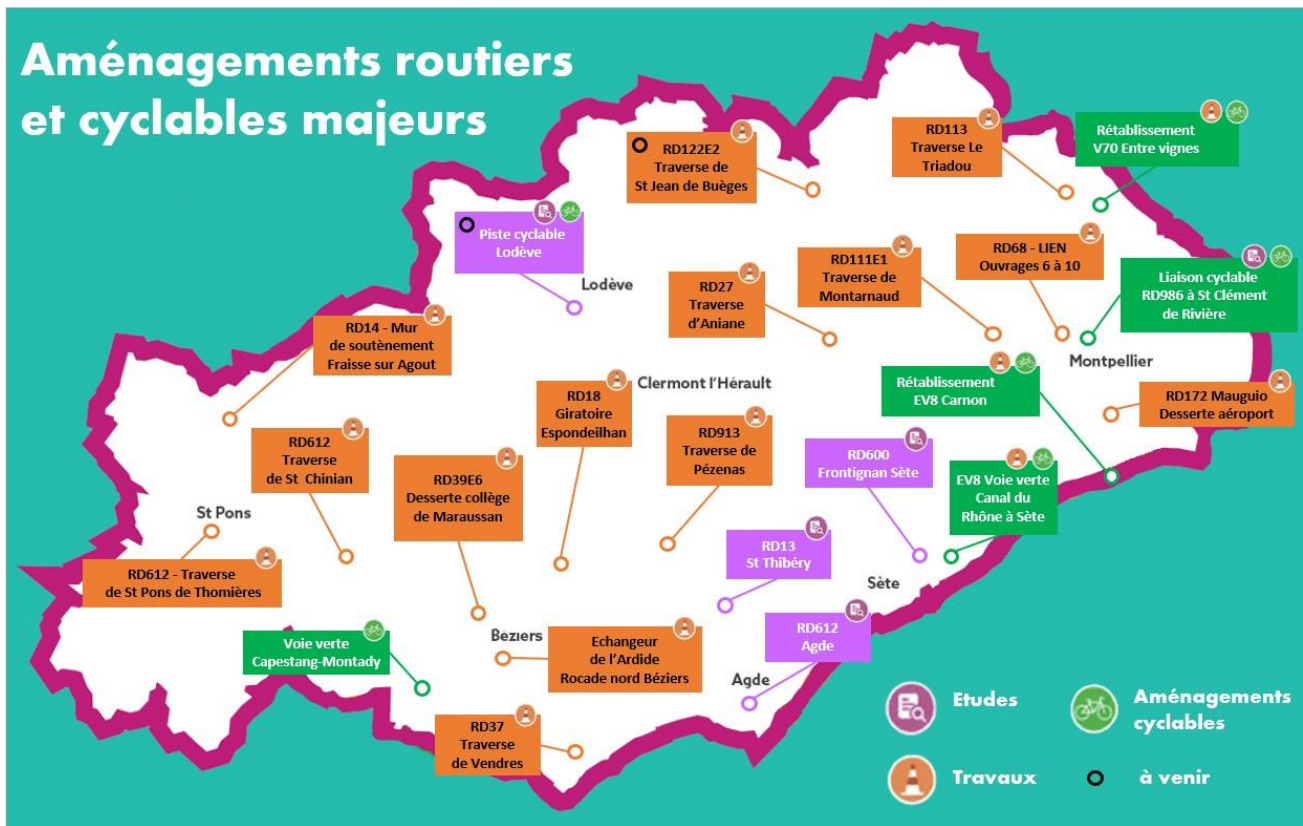
LES ROUTES



4 612
3 016

kilomètres de routes

ponts surveillés par **477** agents



SDIS 34

Les équipes du SDIS 34 se mobilisent continuellement pour la sécurité des Héraultaises, des Héraultais et des vacanciers qui visitent notre département. Avec 87 165 interventions réalisées en 2025 (+14% en un an), soit **1 intervention toutes les 6 min 30**, elles font également face à une **hausse continue de leurs interventions**.

BUDGET
55 M€

Pour répondre à ces enjeux le Département maintient un appui financier fort au SDIS 34 en 2026, tout en poursuivant les investissements nécessaires à la qualité de ces interventions. Plusieurs projets structurants seront menés cette année pour maintenir **l'excellence**

opérationnelle des **72 centres de secours** du département, pour renforcer les capacités de formation du Pôle PESU, ou encore accompagner l'ouverture de la 3^{ème} caserne de Montpellier dont la livraison est prévue au premier semestre de cette année.

LE SDIS



250 000
5 822

appels d'urgence traités en 2025
 pompiers mobilisés, dont **4 922** sapeurs-pompiers volontaires

Culture

La culture est une composante essentielle des solidarités humaines et territoriales. Elle **nourrit le lien social** et constitue un **ferment de citoyenneté dans nos communes**. En 2026 le Département maintient son engagement à poursuivre une politique culturelle autour, notamment, de ses compétences obligatoires, et tournée vers les publics les plus fragiles.



Lecture publique départementale

C'est un réseau départemental fort de **235 bibliothèques** et de **80 centres** de documentation et d'information en collèges, qui pourra bénéficier des collections de près de **550 000 documents** acquis par le Département. Les actions de formation et d'accompagnement des bibliothécaires professionnels et bénévoles du réseau seront

poursuivies, de même que les missions d'ingénierie et de conseil. Les actions de médiation autour du livre à destination de tous les âges de la vie, en particulier les publics prioritaires pour le Département (petite enfance, collégiens, personnes handicapées, seniors...) toucheront plus de **10 000 personnes**.

Préservation des mémoires

La **Direction Archives et Patrimoine** poursuivra en 2026 la mise en œuvre d'une politique de conseil et ingénierie notamment auprès des communes, en veillant à la bonne conservation et à l'intégrité des collections, en procédant à l'évaluation et à la sélection des documents d'archives destinés à constituer le patrimoine historique départemental, en les classant, afin de permettre aux usagers d'y accéder. L'accroissement des fonds va se

poursuivre en 2026, venant s'ajouter aux **43,5 kilomètres linéaires d'archives** conservées à ce jour à Pierresvives et aux **6 003 GO d'archives électroniques**. Le service au public reste une des missions majeures du service, dans la mise à disposition des fonds, la réponse aux demandes des usagers, l'action pédagogique à destination des collégiens ou la valorisation des archives.

Soutenir une culture innovante, inclusive, solidaire

Le Département développe une politique volontariste d'accès à la culture par des actions d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie. Ainsi, le dispositif des appels à projets « **Culture et Solidarités** », a pour objectif de mettre en relation autour d'un projet de création d'un spectacle, des équipes artistiques avec les enfants du Foyer de l'enfance, les jeunes accueillis en MECS, les bénéficiaires du RSA, les personnes en situation de handicap et les résidents en EHPAD (cf. *fiche Solidarités*).

En 2026, le Département favorise l'accès à la culture dans l'ensemble du territoire, en renouvelant son soutien financier aux arts de

la scène, **en accompagnant des projets artistiques et des manifestations culturelles**. Cet engagement s'exprime aussi auprès de sept lieux de diffusion : le Centre dramatique national des 13 Vents à Montpellier, la Scène nationale de « Archipel de Thau », les scènes conventionnées d'intérêt national de Sérignan, Clermont l'Hérault, Gignac et Ganges et « Résurgence » dans le Lodévois. Au titre du transfert de compétences résultant de la loi NOTRe, le Département participe au rayonnement culturel de la Métropole de Montpellier en contribuant au financement de l'Établissement public de coopération culturelle « Cité européenne du théâtre et des arts associés » et de ses festivals.

Au titre de sa compétence dans le domaine de **l'enseignement artistique** et, en collaboration avec les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, le Département impulse des actions d'éducation artistique et culturelle dans les collèges, autour des écritures théâtrales, des œuvres cinématographiques, de l'art contemporain et de la découverte des métiers du spectacle vivant.

Le Département soutient toutes les formes d'art et favorise l'accès à la culture pour les familles et tous les publics grâce à ses deux établissements culturels emblématiques de **Montpellier et de Béziers**.

- Le domaine départemental de « **Pierresvives** » qui accueille plus de 100 000 visiteurs par an, avec une programmation culturelle diversifiée et des ateliers tous publics.
- Le domaine départemental « **La Scène de Bayssan** », avec une programmation d'artistes locaux, nationaux et internationaux proposant des spectacles de théâtre, musique, danse et cirque.

LA CULTURE



500 tournées de 3 bibliobus par an
9 000 livres vendus 0,50 € à la grande braderie

LE SPORT



78 comités sportifs soutenus
700 partenaires (associations, établissements scolaires)

Sports

Le Département de l'Hérault poursuit en 2026 son engagement au titre des politiques sportives, composantes essentielles du **bien-être, de la santé, et des cohésions sociales et territoriales**.

La politique sportive départementale vise à rendre l'activité sportive accessible à toutes et à tous, dans la diversité des pratiques. Le Département s'appuiera sur la diversité et la qualité partenariale entretenue avec les acteurs institutionnels et associatifs locaux afin d'encourager la pratique sportive au bénéfice de toutes et tous, mais aussi **d'accompagner le sport de haut niveau amateur et professionnel**, et impulser une offre de sports et loisirs de nature intégrée, responsable et durable.

Le Département s'est doté de l'outil d'animation sportive « Hérault Sport » depuis plus de 40 ans. Avec **3 600 journées d'animations en 2025**, cet organisme associé développe son action dans le but de favoriser et de développer l'accès aux activités physiques et sportives dans les communes de l'Hérault.

Valorisant en **priorité les actions solidaires et l'accompagnement du bénévolat associatif**, il encourage le sport de compétition ou de loisirs. Il intervient auprès des dirigeants et des enseignants sur l'ensemble du territoire héraultais en coopérant à des activités de tous niveaux

 **BUDGET**
8,7 M€

Proposition d'interview avec nos élu-e-s sur la proximité :

- **Jean ALMARCHA**, Président d'Hérault Sport
- **Marie-Pierre PONS**, Vice-présidente déléguée à la culture
- **Claudine VASSAS-MEJRI**, 1^{ère} Vice-présidente déléguée aux solidarités territoriales, à la transition numérique et à l'innovation
- **Philippe VIDAL**, Vice-président délégué à l'aménagement du territoire

Administration

L'Hérault adapte son organisation pour préserver la qualité du service public

Dans un contexte budgétaire contraint, le Département adapte son organisation pour préserver la qualité du service public rendu aux Héraultais-es. Réorganisation des services, mutualisation des compétences, protection sociale renforcée, engagements en faveur de l'égalité professionnelle et de l'inclusion, transformation numérique et maîtrise des moyens : en 2026, la collectivité poursuit une gestion rigoureuse et responsable, au plus près des besoins de ses agent-es et de ses missions de solidarité.



BUDGET
412,5 M €

Mieux accompagner les équipes pour mieux servir les Héraultais

Renforcer la coopération et la solidarité en interne

Depuis l'été 2025, le Département conduit un travail de fond sur l'organisation de ses directions, mené avec l'ensemble des directions générales adjointes, afin de simplifier les fonctionnements, de rendre les organisations plus lisibles et de mieux adapter les moyens aux besoins des services. Cette démarche collective s'accompagne d'une réflexion continue sur les effectifs, les remplacements et les priorités d'action, avec un objectif constant : préserver le bon fonctionnement des services et la qualité du service rendu aux usager-es.

Des équipes mobiles au service de la continuité du service public

Pour faire face aux absences temporaires, comme les congés maternité, les maladies de longue durée ou les congés parentaux, le Département peut compter sur des équipes mobiles internes capables d'intervenir rapidement en renfort. Déjà démontré pendant la crise sanitaire, ce dispositif souple et réactif permet d'accompagner les services au plus près de leurs besoins et d'assurer la continuité du service public.

Dans cette même logique, un dispositif expérimental de solidarité interservices a été mis en place afin de mutualiser les ressources humaines au sein de l'institution et d'apporter

des renforts ponctuels aux équipes confrontées à des absences temporaires, en particulier dans les secteurs les plus sensibles.

Investir dans les compétences et protéger les agent-es

La formation, un engagement maintenu

Le budget formation est maintenu à 1,1 M€. Il couvre les formations réglementaires en matière de prévention et de sécurité, les actions engagées dans le cadre du plan Pauvreté et de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, notamment pour les travailleurs-euses sociaux-ales, ainsi que l'accompagnement des parcours professionnels et des agent-es confronté-es à un handicap ou un problème de santé.

En parallèle, le Département renforce la protection sociale de ses agent-es avec la mise en place, au 1er janvier 2026, de la prévoyance obligatoire, assortie d'une participation financière de la collectivité.

Un apprentissage recentré sur les métiers en tension

Le Département concentre son dispositif d'apprentissage sur les métiers du travail social, dans le cadre de la convention conclue avec l'IRTS, afin de préparer la relève sur des postes essentiels aux missions obligatoires de la collectivité. Dans le même esprit, l'accueil de stagiaires gratifié-es est recentré sur les métiers du social et du médico-social.

Soucieuse de maintenir son attractivité, la collectivité participe également à des forums de l'emploi dédiés à ces secteurs afin de mieux faire connaître ces métiers, valoriser ses besoins de recrutement et identifier les profils recherchés.

Diversité, égalité, inclusion : des engagements concrets

Un nouveau plan d'action pour l'égalité femmes-hommes

Le Département a signé à l'unanimité avec les quatre organisations syndicales représentatives le plan d'action Égalité professionnelle femmes-hommes 2026-2028, approuvé par l'Assemblée départementale en février 2026. Il s'articule autour de quatre axes : la lutte contre les discriminations et les violences sexuelles, la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, la réduction des écarts de rémunération et l'égal accès aux postes à responsabilité. Ce nouveau plan succède à un premier cycle d'actions mené entre 2022 et 2025, dont il prolonge et approfondit les engagements.

Des sessions de sensibilisation destinées aux managers, un parcours de e-learning sur la prévention des discriminations et des

violences au travail, ainsi que le renforcement du dispositif de signalement interne témoignent de cette dynamique.

L'inclusion des personnes en situation de handicap, une priorité maintenue

Le Département poursuit son engagement en faveur de l'inclusion des agent-es en situation de handicap. Avec 487 agent-es concerné-es, soit un taux d'emploi de 8,7 %, il se situe au-dessus de l'obligation légale de 6 %. Cette politique s'appuie sur la poursuite de la convention avec le FIPHFP, qui permet de financer des aménagements de poste, des équipements adaptés et des formations spécifiques, ainsi que sur le maintien de l'opération DuoDay.

LA COLLECTIVITÉ



5 180 agents-es au service des Héraultais-es
64% de femmes **36%** d'hommes
120 métiers représentés
8,7% des agent-es sont en situation de handicap
1 100 000€ dédiés à la formation

Une administration engagée dans ses transitions

Sécuriser et moderniser les outils numériques

Répondre aux nouvelles exigences de cybersécurité

La transposition de la directive européenne NIS2 conduit le Département à renforcer la protection de ses systèmes d'information. Cette évolution se traduit notamment par le déploiement de l'authentification multi-facteur, le chiffrement des flux, le renforcement de la détection des incidents et la généralisation des audits de sécurité.

Le Plan de Continuité Informatique (PCI), déclinaison du Plan de Continuité d'Activité (PCA) conçu en 2025, entre dans sa phase opérationnelle. Le Plan de Reprise Informatique, qui permettra d'assurer un redémarrage rapide des systèmes en cas d'incident majeur, sera également déployé.

L'année 2026 verra enfin la production du Schéma directeur des systèmes d'information 2026-2030, qui fixera la feuille de route de la collectivité en matière de sécurité, d'infrastructures et de pilotage du numérique.

Des outils renouvelés pour accompagner les agents et les usagers

Le renouvellement du système d'information des ressources humaines se poursuit, avec la modernisation des outils de gestion administrative et de paie, des frais de déplacement et du temps de travail. Dans le même temps, les outils utilisés dans les politiques de l'autonomie, de l'insertion et de l'aide sociale à l'enfance continuent d'être regroupés sur une plateforme unique, afin de simplifier les usages et d'améliorer le suivi des situations.

Le vote électronique sera également mis en service pour les élections professionnelles.

Le Département déploie par ailleurs des outils d'intelligence artificielle internes pour faciliter la recherche documentaire et le partage des connaissances au sein de la collectivité.

Maîtriser les moyens et optimiser le fonctionnement

Un numérique plus sobre et mieux maîtrisé

La maîtrise des coûts guide également la stratégie numérique du Département : réinternalisation du pilotage des projets, allongement de la durée de vie des équipements, acquisition de licences d'occasion, déménagement du datacenter et rationalisation des outils de visioconférence. Les serveurs implantés dans les collèges seront progressivement centralisés dans une infrastructure unique afin de renforcer la sécurité et la disponibilité du système

d'information. Cette approche vise à concilier modernisation, sécurité et maîtrise des moyens.

Une gestion optimisée des moyens

La collectivité poursuit en 2026 l'adaptation de ses fonctions support afin de concilier qualité de service, maîtrise des moyens et efficacité de fonctionnement. Cette démarche concerne à la fois la logistique, les achats, le courrier et plus largement l'ensemble des moyens nécessaires à l'activité quotidienne des services. Elle se traduit par la poursuite

d'actions de simplification et de modernisation des outils comme l'introduction du recommandé électronique, et par une recherche d'économies sur l'ensemble des

dépenses de fonctionnement, de l'imprimerie à la papeterie en passant par l'entretien.

Accompagner la transition écologique de l'action publique

Le Département inscrit le développement durable au cœur de son fonctionnement. Cette ambition se traduit par plusieurs leviers complémentaires : la mise en œuvre du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), qui permet d'intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics de la collectivité, et le déploiement du Budget Vert, un outil de classification des dépenses selon leur impact

environnemental, qui permet de mesurer la part des investissements favorables à la transition écologique. Le Département réalise également le bilan de ses émissions de gaz à effet de serre et publie chaque année son rapport de développement durable.

En parallèle, des actions de formation à la transition écologique sont déployées auprès des agents, et des outils d'accompagnement sont mis à disposition pour intégrer ces enjeux dans les projets opérationnels de la collectivité.

Proposition d'interview avec nos élues:

- **Nicole MORERE**, Vice-Présidente déléguée à l'administration générale et aux moyens
- **Claudine VASSAS MEJRI**, Première Vice-présidente déléguée aux solidarités territoriales, à la transition numérique et l'innovation